IMSEE
Monaco Statistics

OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI 2024

Avril 2025

Sommaire

Introduction 3

1. Vue d'ensemble de l'emploi à Monaco 4

1.1. Plus de 78 000 emplois recensés en Principauté en 2024 4
1.2. L'emploi a augmenté de plus de 30 % à Monaco en dix ans, soit près de 18 400 postes supplémentaires 5
1.3. Plus de 92 % de l'emploi salarié relève du secteur privé 6

2. Salariés du secteur privé 7

2.1. Le nombre de salariés du secteur privé franchit la barre des 60 000 7
2.2. Moins de quatre salariés sur dix du secteur privé sont des femmes 9
2.3. Près de 108 millions d'heures travaillées dans le privé en 2024 11
2.4. Une population salariée vieillissante 12
2.5. Plus d'un quart des salariés du privé résident à Nice, soit près de 4 900 supplémentaires depuis 2017 13
2.6. 145 nationalités représentées parmi les salariés du privé 15
2.7. Un nombre stable d'un millier de Monégasques dans le secteur privé depuis dix ans 16
2.8. L'effectif des intérimaires a près de doublé en dix ans 17
2.9. Le personnel employé par les ménages, essentiellement féminin, rassemble près de 2 750 salariés 20
2.10. Près de 6 800 télétravailleurs à fin 2024 dans le secteur privé 22

3. Employeurs 24

3.1. Le nombre d'employeurs du secteur privé reste stable pour la troisième année consécutive 24
3.2. La part des employeurs hors ménages progresse depuis la crise sanitaire 26

4. Salariés de la Fonction publique 27

4.1. Fin 2024, 5 226 personnes travaillent dans la Fonction publique 27
4.2. 470 nouveaux agents recrutés en 2024 et 397 départs 28
4.3. L'effectif de la Fonction publique se féminise et augmente de 17,2 % en dix ans 29
4.4. L'âge moyen des effectifs reste stable 30
4.5. La part des Monégasques dans la Fonction publique en recul depuis dix ans 31
4.6. De plus en plus de pendulaires travaillent dans la Fonction publique 32

5. Travailleurs indépendants 34

5.1. Plus de 6 000 travailleurs indépendants à la fin de l'année 2024 34
5.2. Près de 1 900 activités indépendantes supplémentaires en dix ans 35
5.3. Des indépendants majoritairement masculins et quinquagénaires 36
5.4. 840 travailleurs indépendants Monégasques en 2024 37

Repères méthodologiques 38

Sources 38
Définitions 38
Notes additionnelles 38

Introduction

Dans un contexte économique en constante évolution, disposer d'une connaissance fine et actualisée du marché du travail est un enjeu stratégique pour les décideurs, les entreprises et les partenaires sociaux. C'est dans cette perspective qu'a été mis en place l'Observatoire de l'Emploi de la Principauté de Monaco. Il vise à offrir une vision claire, objective et documentée des dynamiques à l'œuvre dans le domaine de l'emploi, en s'appuyant sur des données fiables[1] et des analyses approfondies.

Le marché de l'emploi monégasque se distingue par plusieurs spécificités, notamment vis-à-vis de ses voisins français et italien, reflet des particularités géographiques et économiques de la Principauté. Le nombre d'actifs est presque deux fois supérieur à celui des résidents. La main-d'œuvre salariée, majoritairement issue du secteur privé (à plus de 90 %), travaille souvent dans de petites structures et réside en grande partie hors de Monaco. Les nationaux monégasques y sont minoritaires. Certaines branches d'activité sont quasiment absentes, tandis que des catégories de travailleurs spécifiques — comme les intérimaires ou les employés de maison — y occupent une place conséquente.

Dans ce contexte, une analyse approfondie des spécificités structurelles du marché de l'emploi monégasque s'impose. La première partie de ce document propose ainsi un panorama général de l'emploi dans la Principauté. Elle est suivie d'un focus sur les profils des salariés du secteur privé, puis des employeurs. La quatrième section s'intéresse aux salariés du secteur public, avant de conclure par un éclairage sur les travailleurs indépendants.

[1] L'IMSEE s'est principalement appuyé sur les informations fournies par les Caisses Sociales de Monaco pour l'emploi du secteur privé et celles de la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique pour le secteur public.

1. Vue d'ensemble de l'emploi à Monaco

1.1. Plus de 78 000 emplois recensés en Principauté en 2024

Tableau 1. Emploi par statut à la fin de l'année 2024

	2024	Poids
Emplois salariés, dont :	70 825	90,4%
Secteur privé	*65 599*	*83,7%*
Fonction publique	*5 226*	*6,7%*
Emplois non salariés	7 539	9,6%
Total	**78 364**	**100%**

Sources : Caisses sociales de Monaco, Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, IMSEE

À la fin de l'année 2024, la Principauté compte 78 364 emplois (Tableau 1). Plus de neuf de ces activités sur dix sont salariées (90,4 %, soit 70 825). Par ailleurs, la grande majorité de l'emploi salarié se trouve dans le secteur privé (83,7 % soit 65 599 postes), la part restante relevant de la Fonction publique (6,7 % soit 5 226 emplois).

Tableau 2. Variation de l'emploi par statut entre fin 2023 et 2024

	2023	2024	Var 23/24
Emplois salariés, dont :	67 339	70 825	5,2%
Secteur privé	*62 186*	*65 599*	*5,5%*
Fonction publique	*5 153*	*5 226*	*1,4%*
Emplois non salariés	7 441	7 539	1,3%
Total	**74 780**	**78 364**	**4,8%**

Sources : Caisses sociales de Monaco, Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, IMSEE

Entre 2023 et 2024, le marché de l'emploi monégasque progresse de 4,8 % (+3,4 % entre 2022 et 2023) (Tableau 2), et compte ainsi 3 584 postes supplémentaires en un an.

La progression de l'emploi salarié dans son ensemble a été de près de 2 points supérieure à l'année précédente (+5,2 % contre +3,4 %), portée par la forte dynamique du secteur privé (+5,5 % contre +3,5 % l'an passé). La croissance de l'emploi dans la Fonction publique a été toutefois légèrement plus lente cette année (+1,4 % en 2024 contre +2,1 % en 2023). 3 413 postes salariés supplémentaires ont ainsi été recensés entre 2023 et 2024 dans le privé et 73 dans la Fonction publique.

Enfin, la croissance de l'emploi non salarié a été moins importante que celle de l'emploi salarié (+1,3 %, soit 98 emplois indépendants supplémentaires comptabilisés).

Règle de comptage des emplois et des salariés :

Dans le secteur privé, le nombre d'emplois et le nombre de salariés sont deux unités distinctes utilisées pour l'analyse du salariat. En effet, une personne travaillant dans le secteur privé peut occuper plusieurs emplois. Ceci est particulièrement vrai dans certaines catégories de population, et notamment celle du personnel employé par les ménages et les intérimaires. Dans la Fonction publique, il est considéré qu'un emploi correspond à un salarié. Dans la partie 1, c'est le nombre d'emplois qui est examiné, celui-ci étant un indicateur plus pertinent pour mesurer l'activité économique. L'unité salariés sera utilisée dans la suite de l'analyse en parties 2, 3 et 4.

Enfin, en ce qui concerne l'emploi non salarié, toutes les activités exercées par les indépendants sont prises en compte. Un même travailleur indépendant peut cumuler plusieurs activités et une activité peut être exercée par plusieurs travailleurs indépendants. Ainsi, un emploi non salarié correspond à une association unique entre un travailleur indépendant et une activité.

Tableau 3. Répartition de l'emploi salarié et non salarié par secteur d'activité en 2024[2]

	Nombre d'emplois	Poids	Part de l'emploi non salarié
Industrie	2 828	3,6%	3,3%
Construction	7 393	9,4%	4,5%
Tertiaire marchand	57 762	73,7%	11,4%
Tertiaire non-marchand	10 381	13,2%	5,2%
dont Fonction publique	*5 226*	*6,7%*	*n.a.*
Total	**78 364**	**100%**	**9,6%**

Sources : Caisses sociales de Monaco, Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, IMSEE

Près des trois-quarts des emplois comptabilisés en Principauté de Monaco se situent dans le tertiaire marchand (73,7 %, soit près de 57 800 emplois) (Tableau 3). Le tertiaire non-marchand et la construction suivent en deuxième et troisième position en regroupant 13,2 % et 9,4 % des activités respectivement. L'industrie ferme la marche, n'en rassemblant que 3,6 %.

Le tertiaire marchand détient, par ailleurs, la plus grande part relative d'emplois non salariés (11,4 %). C'est dans l'industrie que cette proportion est la plus faible (3,3 %).

1.2. L'emploi a augmenté de plus de 30 % à Monaco en dix ans, soit près de 18 400 postes supplémentaires

Figure 1. Évolution décennale de l'emploi selon le statut

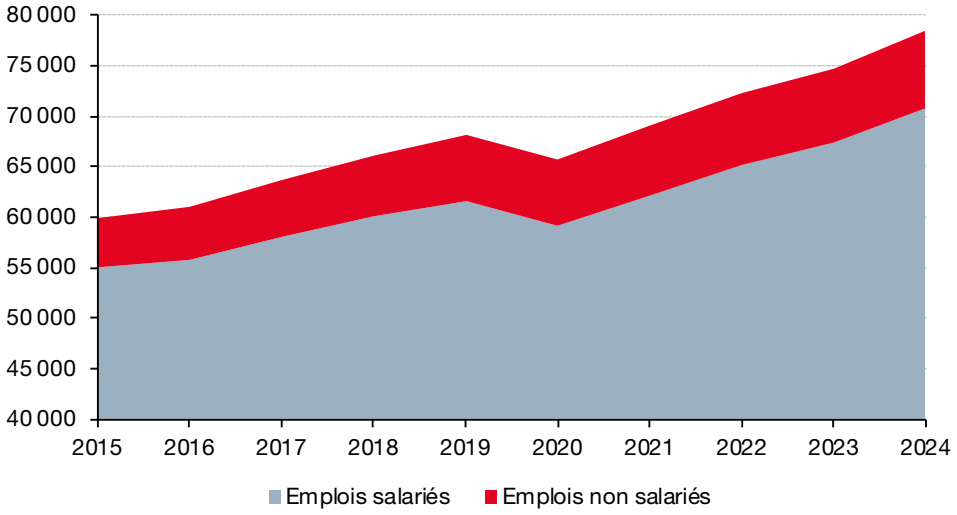

Sources : Caisses sociales de Monaco, Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, IMSEE

En dix ans, l'emploi total a augmenté de 30,7 % (Figure 1), et ce, malgré la crise sanitaire. Cela correspond à près de 18 400 emplois de plus à Monaco depuis 2015, tous secteurs confondus.

L'emploi salarié est en hausse de 28,8 % sur la période, soit environ 15 800 postes supplémentaires. Son taux de croissance annuel moyen s'établit ainsi à 2,9 % sur la décennie. L'emploi non salarié a progressé bien plus rapidement en volume sur la même période, de l'ordre de 51,0 %, soit un taux de croissance annuel moyen de 4,7 %. 2 546 emplois indépendants additionnels ont été ainsi comptabilisés depuis 2015.

[2] L'**Industrie** et la **Construction** comprennent le nombre d'emplois salariés recensés dans le secteur privé et le nombre d'emplois non-salariés relevant des grands secteurs d'activité (GSA), Industries manufacturières, extractives et autres et Construction respectivement. Le **Tertiaire non-marchand** comprend l'emploi dans la Fonction Publique ainsi que le nombre d'emplois salariés du privé et non-salariés appartenant au GSA de l'Administration, enseignement, santé et action sociale. Enfin, le **Tertiaire marchand** regroupe l'ensemble de l'emploi salarié privé et les emplois non-salariés comptabilisés pour les GSA non mentionnés précédemment (Activité financières et d'assurance, Commerce de gros, Commerce de détail, Hébergement et Restaurant, Activités immobilières, Transport et entreposage, Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien, y compris les Activités des agences de travail temporaire ; Autres activités de services et Information et Communication).

1.3. Plus de 92 % de l'emploi salarié relève du secteur privé

Figure 2. Évolution décennale de l'emploi salarié selon le secteur

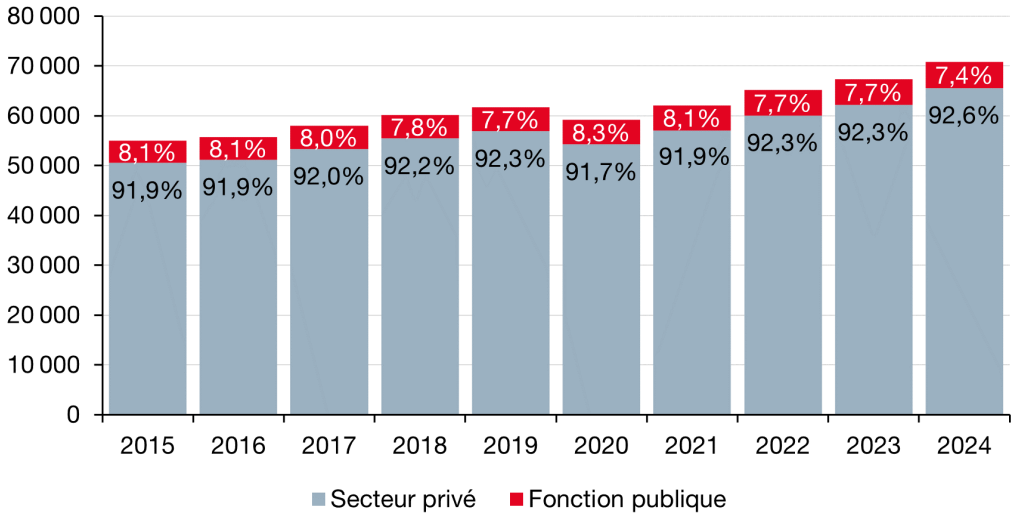

Sources : Caisses sociales de Monaco, Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, IMSEE

Au sein de l'emploi salarié, la répartition entre le public et le privé n'évolue que marginalement depuis dix ans (Figure 2). En 2024, le secteur privé concentre 92,6 % de l'emploi salarié, soit une progression de 0,3 point sur un an. La Fonction publique, quant à elle, en représente 7,4 %. À titre de comparaison, en France, l'emploi public constitue 22,3 % de l'emploi salarié au quatrième trimestre 2024, selon l'INSEE[3].

Figure 3. Évolution décennale de l'emploi salarié selon le secteur (indice base 100 en 2015)

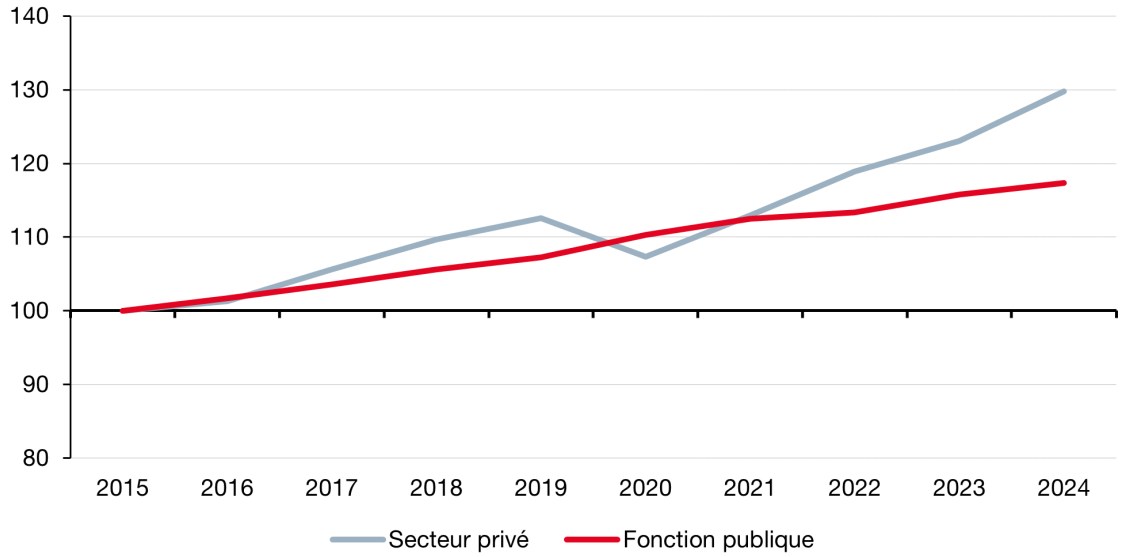

Lecture : Le nombre d'emplois dans le secteur privé a progressé de 29,8 % entre 2015 et 2024 (indice 129,8 en 2024). Sur la même période, le nombre d'emplois dans la Fonction publique a augmenté de 17,4 % (indice 117,4).
Sources : Caisses sociales de Monaco, Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, IMSEE

L'emploi du secteur privé a progressé plus rapidement que celui du public sur la décennie (respectivement +29,8 % et +17,4 % entre 2015 et 2024) (Figure 3). En revanche, la tendance décennale dans la Fonction publique est linéaire, autour de 2 % de croissance par an, tandis que le privé est logiquement plus volatil du fait des créations et radiations d'activités et des autres variations liées à la conjoncture économique. Aussi, l'emploi privé est plus fluctuant et montre notamment un creux d'activité en 2020, en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19. Celui-ci semble toutefois avoir dorénavant largement rattrapé sa tendance de long terme.

[3] Voir INSEE (2024), « *Emploi salarié – quatrième trimestre 2024* », sur insee.fr/fr/statistiques/8379836#consulter

2. Salariés du secteur privé

2.1. Le nombre de salariés du secteur privé franchit la barre des 60 000

60 454 salariés sont recensés dans le secteur privé en décembre 2024 (Tableau 4), ce qui correspond à 2 128 personnes supplémentaires par rapport à la même période l'an passé, soit une progression de 3,6 % (+5,1 % en 2023).

Tableau 4. Nombre de salariés du secteur privé par GSA en 2024

	Nombre de salariés	Poids	Variation 2023/24
Act. scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien	15 477	25,6%	7,5%
dont Activités des agences de travail temporaire	*7 808*	*12,9%*	*13,5%*
Hébergement et restauration	8 722	14,4%	7,6%
Construction	6 613	10,9%	-0,5%
Autres activités de services	6 575	10,9%	3,7%
dont Activités des ménages en tant qu'employeurs	*2 754*	*4,6%*	*2,3%*
Activités financières et d'assurance	4 534	7,5%	2,1%
Administration, enseignement, santé et action sociale	4 519	7,5%	0,6%
Commerce de détail	3 142	5,2%	0,4%
Commerce de gros	2 721	4,5%	2,2%
Industries manufacturières, extractives et autres	2 699	4,5%	0,6%
Transport et entreposage	2 023	3,3%	-1,8%
Activités immobilières	1 777	2,9%	2,9%
Information et communication	1 654	2,7%	0,5%
Total	**60 454**	**100%**	**3,6%**

Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

À la fin de l'année 2024, les Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien, qui incluent notamment les Activités des agences de travail temporaire, regroupent près de 15 500 personnes, soit plus du quart des salariés du secteur privé. L'Hébergement et restauration constitue le deuxième secteur en termes d'effectif, avec 14,4 % de la population, soit 8 722 employés[4]. Viennent ensuite la Construction, qui représente 10,9 % des effectifs avec 6 613 travailleurs, et les Autres activités de services, également à 10,9 % avec 6 575 salariés, ces dernières englobant notamment le personnel de maison.

Entre 2023 et 2024, l'évolution de l'effectif salarié du secteur privé varie fortement d'un grand secteur d'activité (GSA) à un autre. La main-d'œuvre a progressé dans dix GSA sur douze, à l'exception d'un léger recul dans la Construction (-32 salariés de moins hors intérimaires par rapport à 2023, soit -0,5 %) et dans le Transport et entreposage (-1,8 %). L'Hébergement et restauration a enregistré la plus forte hausse de ses effectifs cette année (+7,6 %), dépassant ainsi pour la première fois son niveau pré-Covid. Portées par la croissance exceptionnelle de l'intérim (+13,5 %), les Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien affichent la deuxième plus forte croissance (+7,5 %).

[4] Un acteur majeur de l'économie monégasque regroupe l'ensemble de ses salariés (jeux, hôtellerie, restauration) dans le GSA Hébergement et restauration.

Figure 4. Évolution décennale du nombre de salariés du secteur privé dans certains GSA

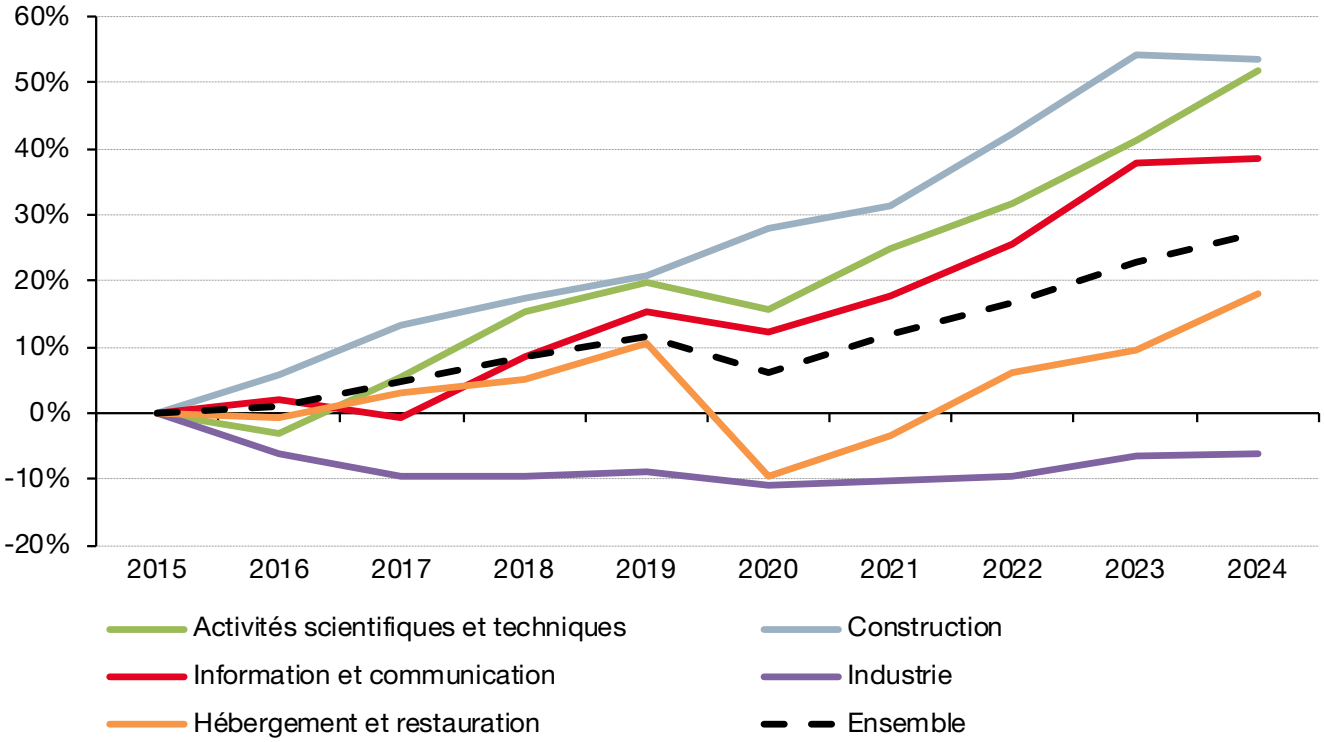

Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

Monaco compte près de 13 000 salariés dans le privé de plus que dix ans auparavant, soit une augmentation de 27,3 % sur la période 2015-2024 (Figure 4). À l'exception de l'année 2020, ce nombre n'a cessé de croître, avec un taux de croissance annuel moyen de 2,7 %.

Parmi les douze GSA constituant l'économie monégasque, la Construction a connu la croissance la plus importante en volume (+53,5 %) et la deuxième en valeur (+2 304 salariés) sur la décennie. Grâce à la forte progression du nombre d'intérimaires, les Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien comptent 5 297 salariés supplémentaires sur la période 2015-2024, soit +52,0 %. Avec +38,6 % d'effectifs en plus en dix ans, l'Information et communication complète le podium. L'Industrie est le seul GSA ayant perdu des salariés sur la période, à hauteur de 173 personnes (-6,0 %).

2.2. Moins de quatre salariés sur dix du secteur privé sont des femmes

37 568 hommes et 22 887 femmes sont salariés dans l'ensemble du secteur privé à la fin de l'année 2024, soit une proportion de 37,9 % de femmes (Tableau 5) en recul par rapport à l'année précédente (38,3 %).

Tableau 5. Part des femmes par GSA dans le secteur privé en 2024

	Nombre de femmes	Part des femmes
Administration, enseignement, santé et action sociale	3 253	72,0%
Autres activités de services	3 881	59,0%
dont Activités des ménages en tant qu'employeurs	*2 051*	*74,5%*
Commerce de détail	1 659	52,8%
Activités financières et d'assurance	2 283	50,4%
Commerce de gros	1 332	49,0%
Industries manufacturières, extractives et autres	959	35,5%
Activités immobilières	616	34,7%
Hébergement et restauration	2 799	32,1%
Act. scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien	4 576	29,6%
dont Activités des agences de travail temporaire	*964*	*12,4%*
Transport et entreposage	551	27,2%
Information et communication	434	26,3%
Construction	544	8,2%
Total	**22 887**	**37,9%**

Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

La répartition hommes-femmes varie considérablement selon le GSA. En 2024, la part des hommes atteint 91,8 % parmi les salariés de la Construction. Seulement quatre GSA comptent plus de femmes que d'hommes : l'Administration, l'enseignement, la santé et l'action sociale (72,0 % de femmes), les Autres activités de services (59,0 %, en grande partie en raison du personnel employé par des particuliers, majoritairement féminin), le Commerce de détail (52,8 %) et les Activités financières et d'assurance, qui se rapprochent le plus de la parité avec 50,4 % de femmes.

Figure 5. Évolution décennale du nombre de salariés du secteur privé au global et répartition selon le sexe

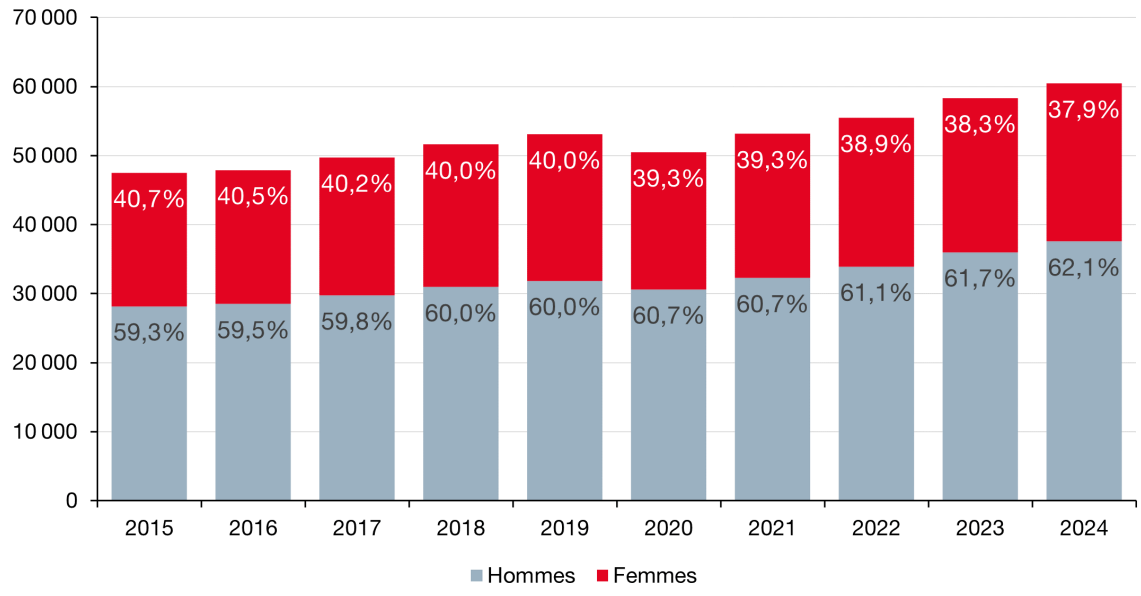

Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

La croissance de l'effectif salarié féminin a été près de deux fois inférieure à celle des hommes sur la décennie (+18,4 % contre +33,3 %). La part des femmes dans les travailleurs du secteur privé a ainsi reculé passant de 40,7 % en 2015 à 37,9 % en 2024 (Figure 5).

Tableau 6. Part des femmes par GSA et variation sur la décennie dans le secteur privé

	Part des femmes 2015	Part des femmes 2024	Variation 2015-24 (points de %)
Administration, enseignement, santé et action sociale	71,2%	72,0%	0,8
Autres activités de services	60,3%	59,0%	-1,3
dont Activités des ménages en tant qu'employeurs	*78,3%*	*74,5%*	*-3,8*
Commerce de détail	54,9%	52,8%	-2,1
Activités financières et d'assurance	50,9%	50,4%	-0,6
Commerce de gros	49,5%	49,0%	-0,6
Industries manufacturières, extractives et autres	35,5%	35,5%	0,0
Activités immobilières	36,0%	34,7%	-1,3
Hébergement et restauration	30,0%	32,1%	2,1
Act. scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien	37,1%	29,6%	-7,6
dont Activités des agences de travail temporaire	*20,4%*	*12,4%*	*-8,1*
Transport et entreposage	26,5%	27,2%	0,7
Information et communication	25,2%	26,3%	1,1
Construction	8,6%	8,2%	-0,3
Total secteur privé	**40,7%**	**37,9%**	**-2,8**

Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

La diminution de 2,8 points de la part des femmes parmi les salariés du secteur privé depuis 2015 est largement imputable à leur recul parmi les travailleurs de l'intérim, le secteur où l'effectif a le plus significativement augmenté sur la période. En effet, si les femmes représentaient près d'un intérimaire sur cinq en 2015 (20,4 %), cette proportion est tombée à 12,4 % en 2024, soit une baisse de 8 points en dix ans (Tableau 6).

De plus, seulement un tiers des GSA ont enregistré une hausse de la proportion de femmes entre 2015 et 2024 : l'Hébergement et la restauration (+2,1 points), l'Information et communication (+1,1 point), l'Administration, l'enseignement, la santé et l'action sociale (+0,8 point) et le Transport et entreposage (+0,7 point).

2.3. Près de 108 millions d'heures travaillées dans le privé en 2024

Les salariés du secteur privé ont travaillé 107,7 millions d'heures en cumul sur les douze mois de l'année 2024. Ce résultat est en hausse de 4,6 millions par rapport à 2023 (+4,5 %).

Tableau 7. Nombre cumulé d'heures travaillées dans le secteur privé par GSA en 2024

	Nombre d'heures travaillées	Poids	Variation 2023/24
Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien	25,6	23,8%	8,8%
dont Activités des agences de travail temporaire	11,5	*10,6%*	*17,1%*
Hébergement et restauration	16,0	14,9%	6,5%
Construction	13,0	12,1%	4,1%
Autres activités de services	10,1	9,4%	1,4%
dont Activités des ménages en tant qu'employeurs	4,2	*3,9%*	*1,7%*
Activités financières et d'assurance	8,6	8,0%	3,3%
Administration, enseignement, santé et action sociale	8,0	7,4%	3,9%
Commerce de détail	5,8	5,4%	1,2%
Commerce de gros	5,1	4,7%	2,1%
Industries manufacturières, extractives et autres	5,0	4,6%	0,6%
Transport et entreposage	3,9	3,7%	-0,9%
Activités immobilières	3,4	3,2%	1,6%
Information et communication	3,2	2,9%	5,0%
Total	**107,7**	**100%**	**4,5%**

Unité : million d'heures
Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

Les secteurs d'activité regroupant le plus grand nombre de salariés sont également ceux qui génèrent le plus d'heures travaillées (Tableau 7). Ainsi, les employés des Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien ont cumulé 25,6 millions d'heures sur l'année, représentant 23,8 % du total, dont 11,5 millions d'heures pour les agences d'intérim. Parmi les douze GSA, onze enregistrent une hausse du volume d'heures travaillées par rapport à 2023, à l'exception du Transport et entreposage, qui recule de 0,9 %. Les plus fortes progressions concernent les Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien (+8,8 %), suivies de l'Hébergement et restauration (+6,6 %).

Figure 6. Évolution décennale du nombre cumulé d'heures travaillées

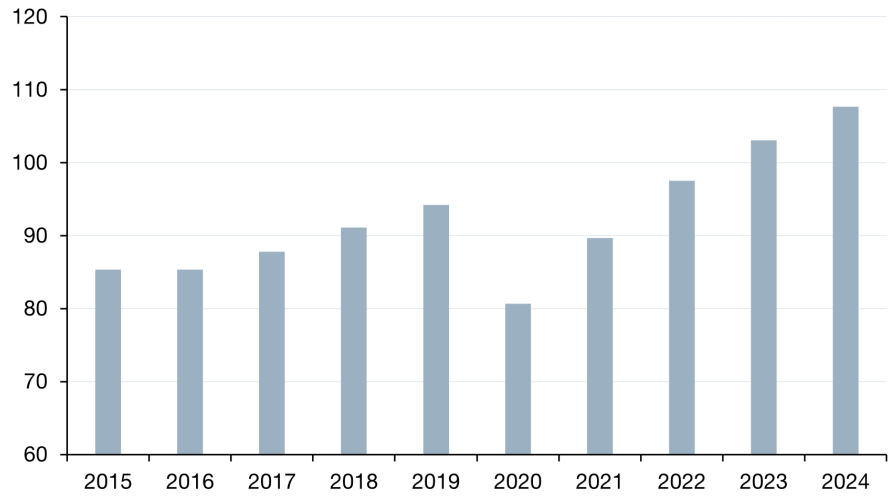

Unité : million d'heures
Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

Au cours de la dernière décennie, le volume d'heures travaillées a augmenté de plus de 22,3 millions (+26,1 %) pour atteindre un niveau jamais égalé, malgré le passage de la crise sanitaire (Figure 6).

2.4. Une population salariée vieillissante

Figure 7. Pyramide des âges 2015 et 2024 du secteur privé

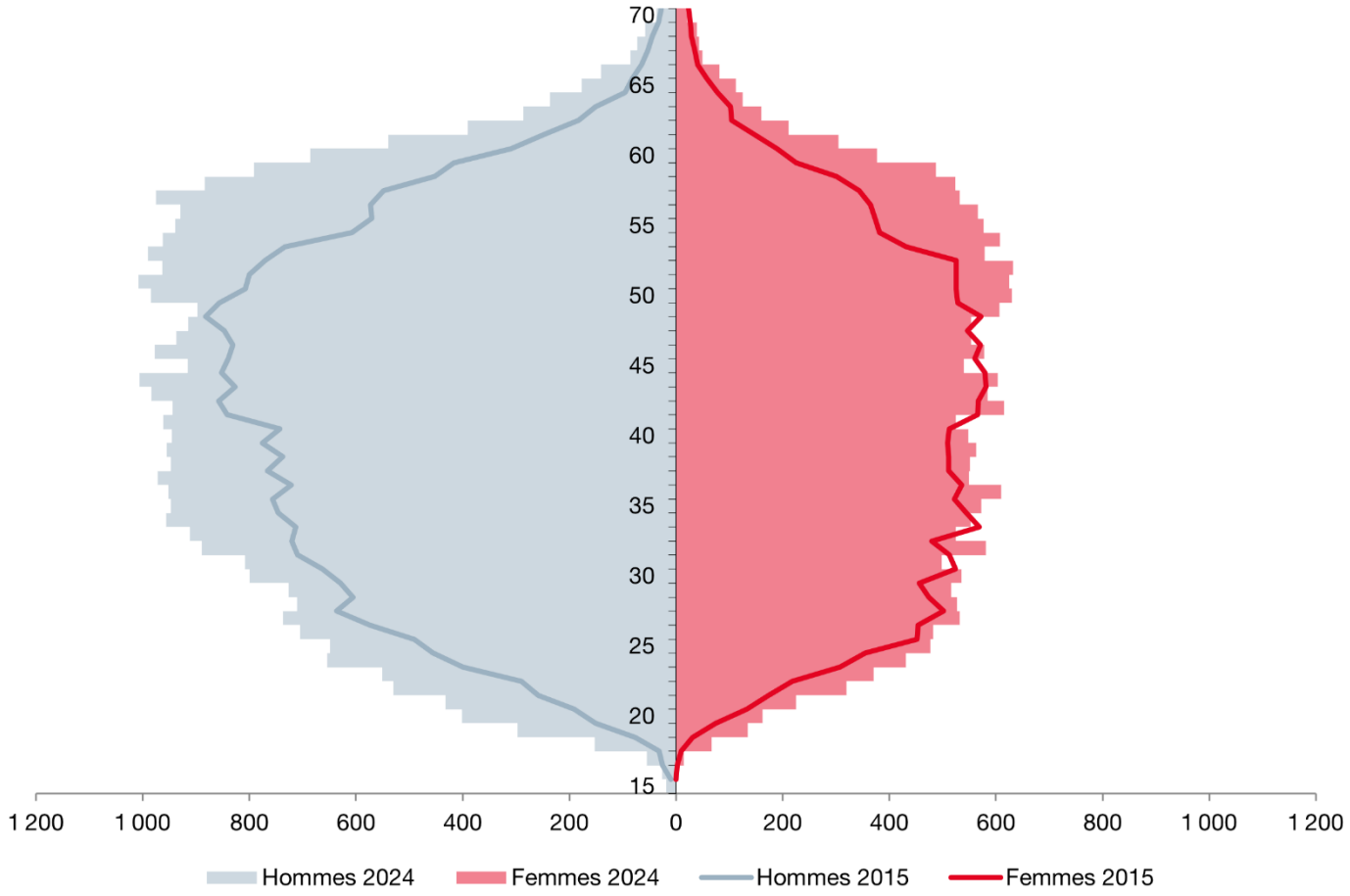

Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

À la fin de l'année 2024, l'âge moyen des salariés du secteur privé s'établit à 42,4 ans : 42,3 ans pour les femmes et 42,5 ans pour les hommes. En 2015, cette moyenne était de 41,3 ans. Autrement dit, la population salariée a vieilli d'environ un an et deux mois en l'espace de dix ans. Cette évolution résulte principalement de la hausse du nombre de travailleurs âgés de 55 ans et plus, conjuguée à une baisse relative des effectifs de moins de 45 ans (Figure 7).

Tableau 8. Répartition par tranches d'âge des salariés du secteur privé en 2024 et évolution décennale

	Part des salariés	Var 2015-24 (points de %)
15-24 ans	8,0%	1,3
25-34 ans	21,7%	-2,4
35-44 ans	25,4%	-2,6
45-54 ans	25,6%	-2,1
55-64 ans	17,4%	5,2
65 ans et plus	2,0%	0,6

Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

En 2015, les salariés du secteur privé étaient majoritairement âgés de 35 à 44 ans, cette tranche représentant alors 28,0 % des effectifs. Dix ans plus tard, leur part est tombée à 25,4 %, cédant la première place aux 45-54 ans, désormais les plus nombreux avec 25,6 % des salariés (Tableau 8). La hausse la plus significative concerne les 55-64 ans, dont la proportion a progressé de 5,2 points sur la période. À l'inverse, les parts des 35-44 ans et des 25-34 ans ont respectivement reculé de 2,6 et 2,4 points.

2.5. Plus d'un quart des salariés du privé résident à Nice, soit près de 4 900 supplémentaires depuis 2017

Figure 8. Répartition des salariés du secteur privé selon la zone de résidence en 2024

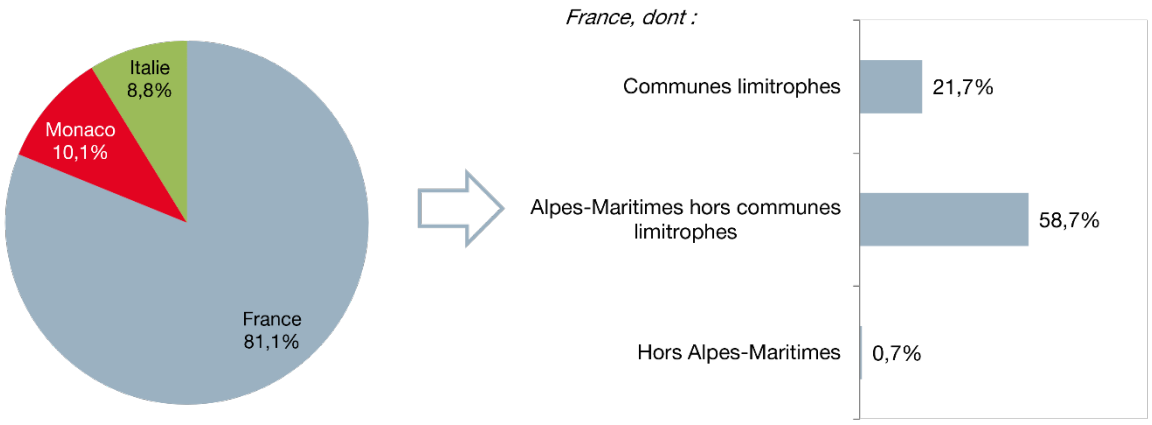

Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

La grande majorité des salariés qui travaillent dans le secteur privé à Monaco n'y habitent pas (Figure 8). En 2024, cette proportion de pendulaires s'élève à près de 90 %. Plus de 8 salariés sur 10 vivent en France, soit 48 235 personnes.

Figure 9. Nombre de salariés du secteur privé selon la commune de résidence en 2024

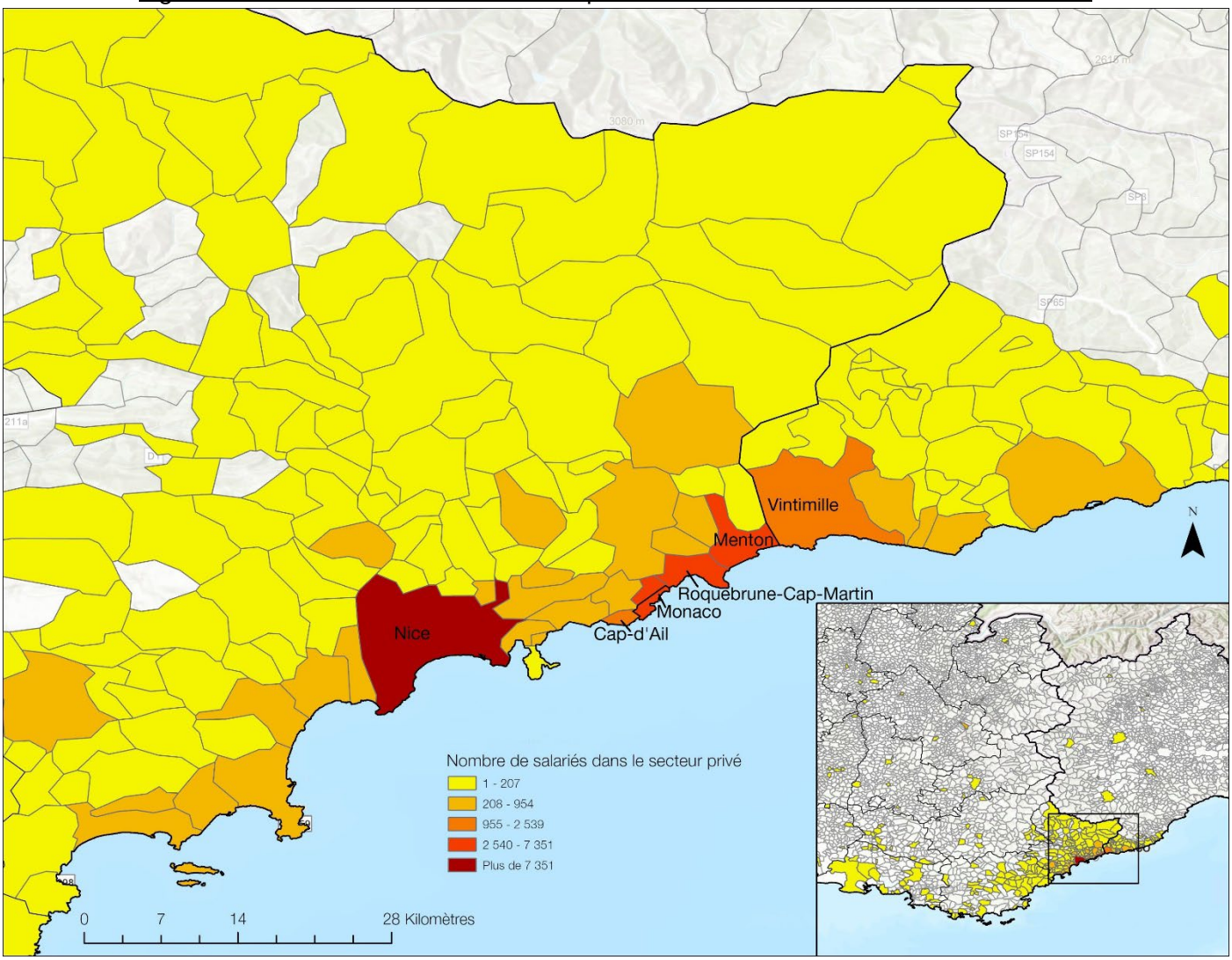

Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

Nice est la principale commune de résidence des travailleurs du secteur privé (Figure 9). Plus du quart de ses effectifs y habitent (27,6 %), représentant plus de 16 000 salariés, soit près de 1 000 de plus qu'en 2023. Menton occupe la deuxième place avec 7 351 travailleurs, soit 12,4 % des salariés du privé, devant Monaco, qui en compte 5 988 (10,1 %). En quatrième et cinquième positions figurent les communes voisines de Beausoleil (10,0 %) et de Roquebrune-Cap-Martin (7,5 %). La ville italienne de Vintimille suit avec plus de 2 500 salariés (4,3 %), devançant une autre commune limitrophe, Cap-d'Ail (2,8 %). Enfin, Cagnes-sur-Mer (1,6 %) se place devant La Turbie (1,5 %).

Tableau 9. Évolution de la répartition par zone de résidence des salariés du secteur privé entre 2017 et 2024

	2017	2024	Variation 2017-24 (points de %)
Alpes-Maritimes hors communes limitrophes	52,4%	58,7%	6,3
Communes limitrophes	25,5%	21,7%	-3,8
Monaco	13,4%	10,1%	-3,3
Hors Alpes-Maritimes (dont Italie)	8,8%	9,5%	0,7
Total	**100%**	**100%**	

Note : Le lieu de résidence relatif aux salariés du secteur privé n'est collecté de manière complète que depuis 2017.
Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

Au fil des dernières années, les salariés du secteur privé de la Principauté se sont progressivement éloignés de leur lieu de travail (Tableau 9). Entre 2017 et 2024, la part des travailleurs résidant à Monaco ainsi que celle des communes limitrophes ont diminué de 3,3 et 3,8 points respectivement. À l'inverse, la part de l'effectif habitant dans les Alpes-Maritimes, mais en dehors des communes limitrophes, a progressé de 6,3 points. Par ailleurs, le nombre de travailleurs vivant hors des Alpes-Maritimes, notamment en Italie, a également légèrement augmenté (+0,7 point).

Figure 10. Variation 2017-2024 du nombre de salariés du secteur privé selon le lieu de résidence

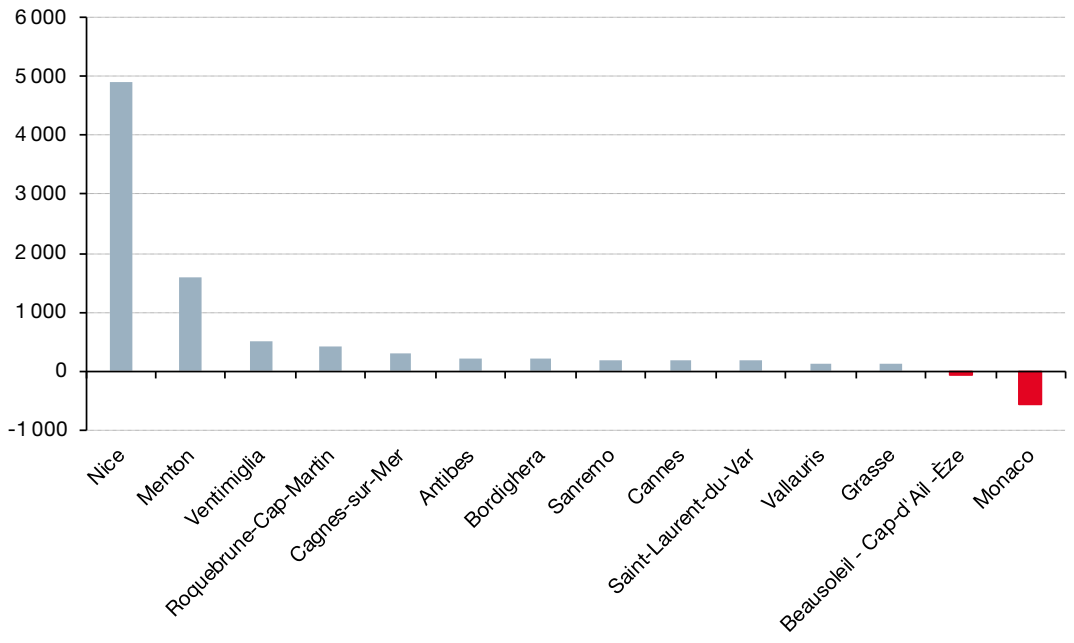

Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

En 2024, douze villes comptent au moins 100 salariés supplémentaires du secteur privé monégasque par rapport à 2017 (Figure 10). Nice enregistre la plus forte progression, avec 4 900 travailleurs supplémentaires. Menton suit avec une augmentation d'environ 1 600 salariés. En troisième position, Vintimille voit son effectif croître d'environ 500 personnes. Juste derrière, Roquebrune-Cap-Martin (+421), Cagnes-sur-Mer (+292) et Antibes (+226) complètent le classement des hausses les plus marquées. À l'inverse, certains lieux de résidence connaissent une diminution du nombre de travailleurs résidants, notamment Monaco (-557), ainsi qu'Èze (-29), Cap-d'Ail (- 26) et Beausoleil (-7).

2.6. 145 nationalités représentées parmi les salariés du privé

145 nationalités différentes sont recensées parmi les salariés du secteur privé en 2024, contre 128 il y a dix ans.

Figure 11. Répartition des nationalités les plus représentées parmi les salariés du secteur privé en 2015 et 2024

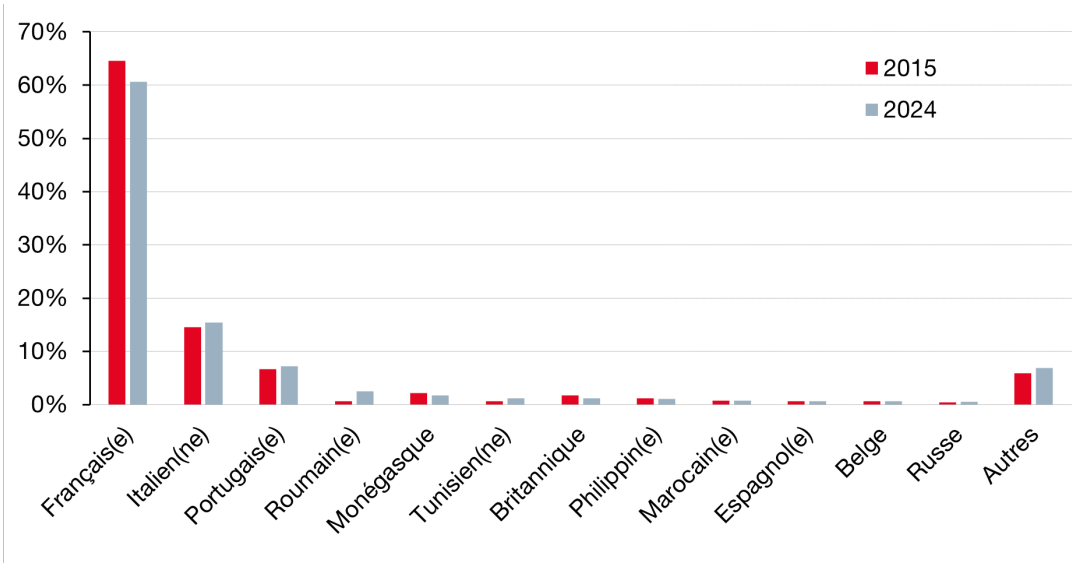

Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

En 2024, les Français constituent la majorité des salariés du secteur privé, représentant 60,6 % de l'effectif total, soit près de 36 500 personnes (Figure 11). Ils sont suivis par les Italiens, qui comptent pour 15,4 % des employés, soit environ 9 300 individus. Les Portugais occupent la troisième place avec 7,1 % de la main-d'œuvre, ce qui correspond à un peu plus de 4 300 salariés. Bien que moins nombreux, les travailleurs de nationalité roumaine se positionnent au quatrième rang avec 2,5 % de l'effectif, soit 1 521 personnes. Enfin, les salariés monégasques, au nombre de 1 014 à la fin de l'année 2024, représentent moins de 2 % de l'ensemble.

Tableau 10. Évolution décennale du nombre de salariés du secteur privé parmi les dix nationalités les plus représentées

	Effectif 2015	Effectif 2024	Variation 2015-24
Français(e)	30 456	36 478	19,8%
Italien(ne)	6 836	9 281	35,8%
Portugais(e)	3 116	4 303	38,1%
Roumain(e)	268	1 521	467,5%
Monégasque	1 013	1 014	0,1%
Tunisien(ne)	278	699	151,5%
Britannique	803	671	-16,4%
Philippin(e)	530	636	20,0%
Marocain(e)	341	422	23,9%
Espagnol(e)	267	369	38,2%
Ensemble	**47 504**	**60 454**	**27,3%**

Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

Depuis 2015, le nombre de salariés du secteur privé a connu une hausse globale de 27,3 %, mais cette progression a varié selon les nationalités (Tableau 10). Les Français, bien qu'encore majoritaires, ont vu leur part dans l'effectif total reculer de 4 points en dix ans. En effet, leur progression de 19,8 % a été un peu inférieur à celle de l'ensemble des salariés. Les Britanniques, qui occupaient la cinquième place en 2015, ont vu leur nombre reculer de 16,4 %, les reléguant à la septième position en 2024. À l'inverse, les salariés roumains, désormais la quatrième nationalité représentée dans le secteur privé de la Principauté, ont connu une croissance spectaculaire, leur effectif ayant été multiplié par plus de cinq en dix ans (+467,5 %).

Les travailleurs monégasques ont quant à eux maintenu un effectif stable sur la période.

2.7. Un nombre stable d'un millier de Monégasques dans le secteur privé depuis dix ans

Figure 12. Évolution décennale du nombre de salariés de nationalité monégasque et répartition selon le sexe

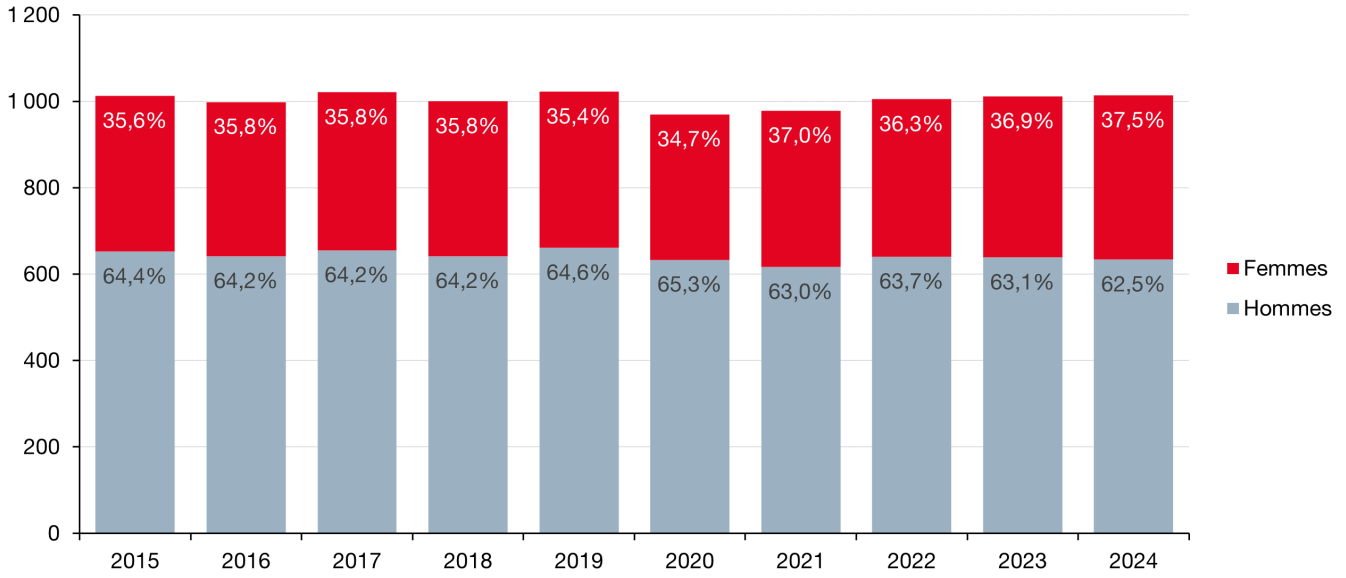

Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

1 014 Monégasques sont salariés dans le secteur privé à la fin de l'année 2024 (Figure 12). Le nombre de nationaux a oscillé autour d'un millier de personnes chaque année sur la décennie. Il était de 1 013 en 2015, soit seulement un Monégasque supplémentaire en dix ans.

Toutefois, compte tenu de l'augmentation du nombre de salariés issus d'autres nationalités, la part des Monégasques dans l'ensemble de la population active a diminué au fil des années, passant de 2,1 % en 2015 à 1,7 % en 2024.

En 2024, la population salariée de nationalité monégasque compte 634 hommes pour 380 femmes, soit une proportion de 37,5 % de femmes. Bien que demeurant plus masculine que l'ensemble du secteur privé, elle s'est légèrement féminisée au cours des dix dernières années, contrairement à la tendance générale. Par ailleurs, l'âge moyen des salariés monégasques, établi à 42,3 ans, est proche de celui de l'ensemble des salariés, et la quasi-totalité d'entre eux (99,3 %) réside en Principauté.

Tableau 11. Répartition des salariés de nationalité monégasque selon le GSA en 2015 et 2024

	Nombre de salariés monégasques en 2015	Nombre de salariés monégasques en 2024	Variation 2015-24
Hébergement et restauration	475	428	-9,8%
Autres activités de services	117	143	22,6%
Act. scientif. et tech., serv. adm. et de soutien	81	84	3,3%
Admin., enseig., santé et actions sociales	81	67	-17,3%
Activités financières et d'assurance	60	61	1,8%
Commerce de détail	42	51	22,6%
Industries manufacturières, extractives et autres	44	42	-5,1%
Activités immobilières	30	37	25,4%
Transport et entreposage	28	28	-1,2%
Commerce de gros	9	28	209,8%
Information et communication	22	25	14,7%
Construction	25	20	-19,1%
Total	**1 013**	**1 014**	**0,1%**

Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

L'Hébergement et restauration représente le premier secteur d'emploi privé des nationaux en 2024 : 428 salariés monégasques travaillent dans ce GSA (Tableau 11).

2.8. L'effectif des intérimaires a près de doublé en dix ans

Sont considérés dans cette partie les salariés relevant de la sous-classe *78.20Z : Activités des agences de travail temporaire*[5] de la Nomenclature d'activités française au mois de décembre de l'année citée, indépendamment du secteur dans lequel ils effectuent leurs missions d'intérim. Les employés permanents des 18 agences de travail temporaire de la Principauté sont également inclus dans cette population, bien qu'ils n'aient pas le statut d'intérimaire.

Figure 13. Évolution du nombre de salariés de l'intérim et de la part dans la population salariée du secteur privé

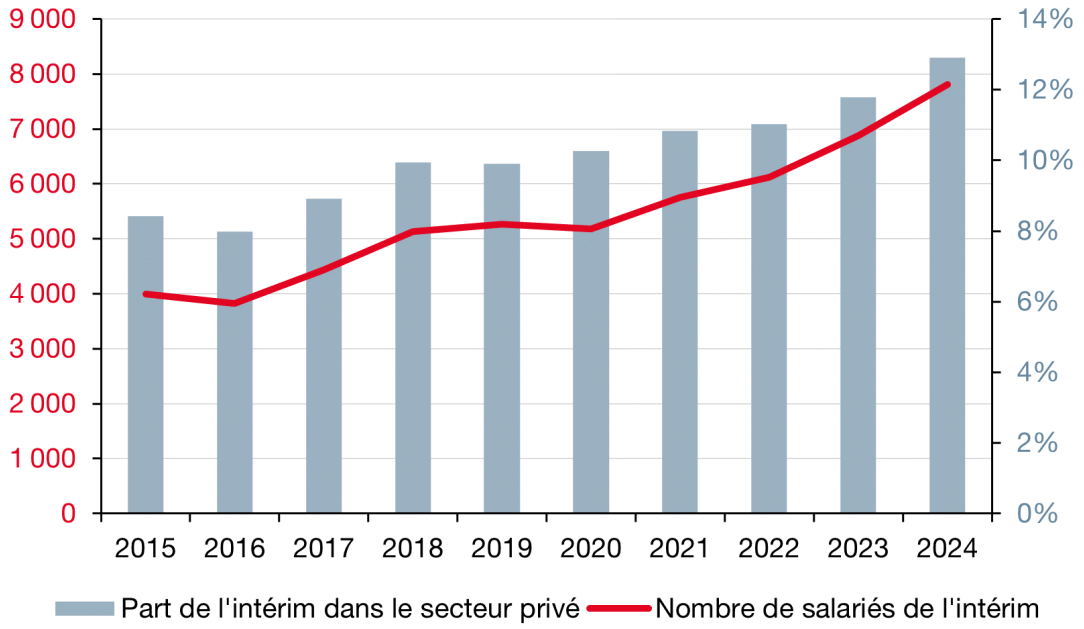

Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

À la fin de l'année 2024, le nombre de salariés dans les activités d'intérim atteint 7 808 personnes, contre 6 878 en 2023 (Figure 13). Ils représentent 12,9 % de l'ensemble des salariés du secteur privé, soit une augmentation de 1,1 point par rapport à l'année précédente. La population d'intérimaires a presque doublé en dix ans (+95,3 %), avec 3 809 personnes supplémentaires. Cette croissance a été près de quatre fois plus rapide que celle du secteur privé dans son ensemble (+27,3 %).

À la fin de l'année 2024, 9 959 emplois étaient dénombrés dans les Activités des agences de travail temporaire, contre 7 954 en 2023. Cela correspond à un ratio de 1 salarié pour 1,27 emploi intérimaire, comparé à 1,06 pour les autres salariés du secteur privé. Ainsi, les intérimaires occupent plus fréquemment plusieurs postes.

[5] Le descriptif complet de la sous-classe NAF « *78.20Z : Activités des agences de travail temporaire* » est disponible sur le site de l'INSEE : insee.fr/fr/metadonnees/nafr2/sousClasse/78.20Z

Figure 14. Saisonnalité des heures travaillées dans l'intérim et dans le reste du secteur privé en 2024

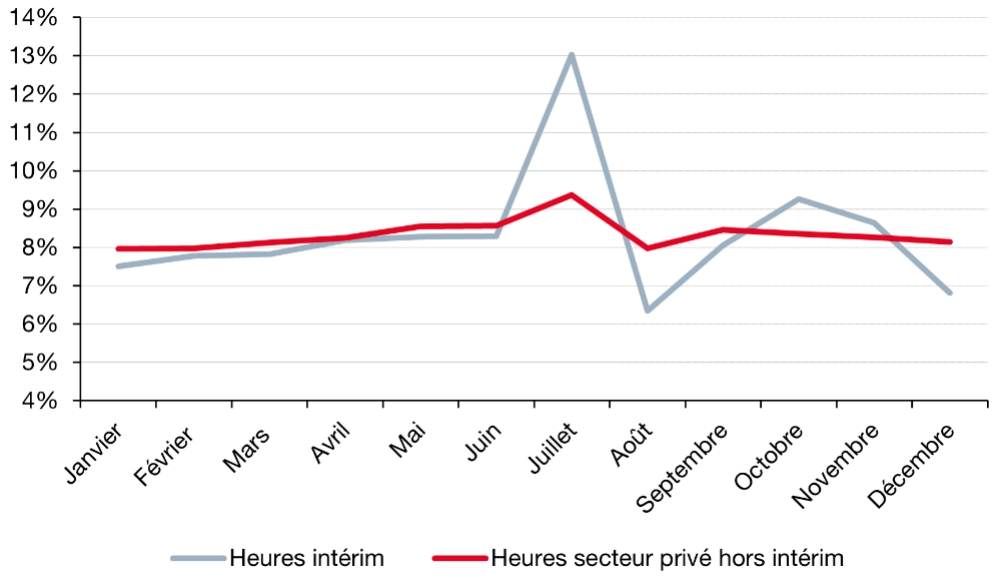

Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

L'activité intérimaire présente une saisonnalité bien plus marquée que le reste du secteur privé (Figure 14). En 2024, le volume d'heures travaillées en intérim s'élève à près de 11,5 millions, sur un total de 107,7 millions d'heures dans le secteur privé (soit 10,6 % en 2024, contre 9,5 % en 2023). Le pic est atteint en juillet, représentant 13,0 % des heures travaillées en intérim sur l'année, soit près de 1,5 million. Ce pic, également observable dans l'ensemble du secteur privé, reste toutefois moins prononcée. À l'inverse, l'intérim ralentit en août, en raison de la baisse d'activité habituelle dans le bâtiment à cette période, avec seulement 6,3 % des heures annuelles, soit environ 730 000 heures.

Figure 15. Évolution décennale de la répartition hommes-femmes parmi les salariés de l'intérim

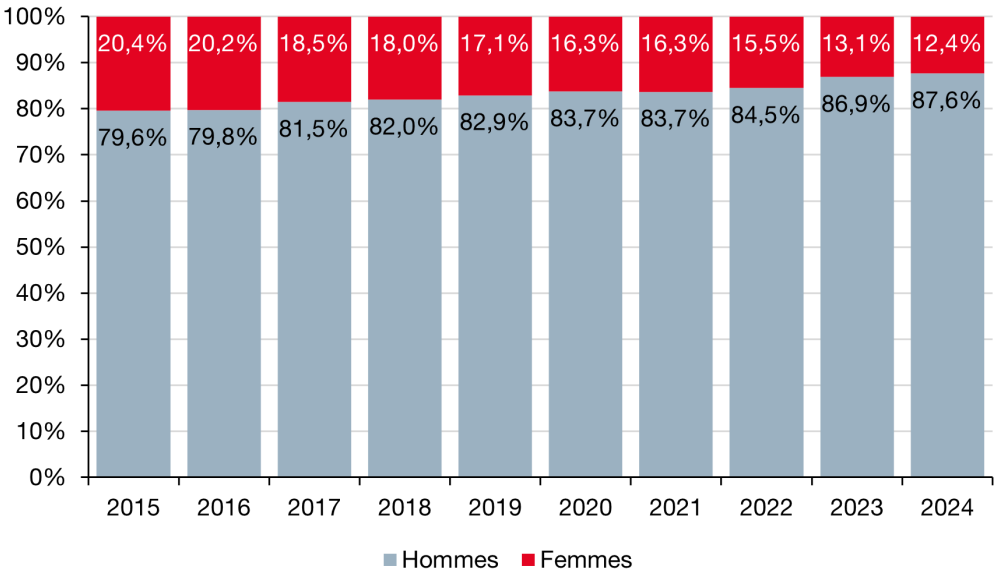

Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

En 2024, la population intérimaire compte 6 843 hommes et seulement 964 femmes, soit une proportion de 87,6 % de salariés masculins (Figure 15). Ce taux est nettement supérieur à celui observé dans l'ensemble du secteur privé, où les hommes représentent 62,1 % des effectifs. Par ailleurs, la part des femmes parmi les intérimaires a diminué de 8 points en dix ans.

Les salariés de l'intérim sont en moyenne plus jeunes que l'ensemble des travailleurs du secteur privé, 40,1 ans contre 42,4 ans. Toutefois, à l'image de l'ensemble du secteur privé, la population intérimaire a vieilli au cours de la dernière décennie, de près deux ans (38,2 ans en 2015).

Figure 16. Répartition des salariés de l'intérim selon le lieu de résidence en 2024

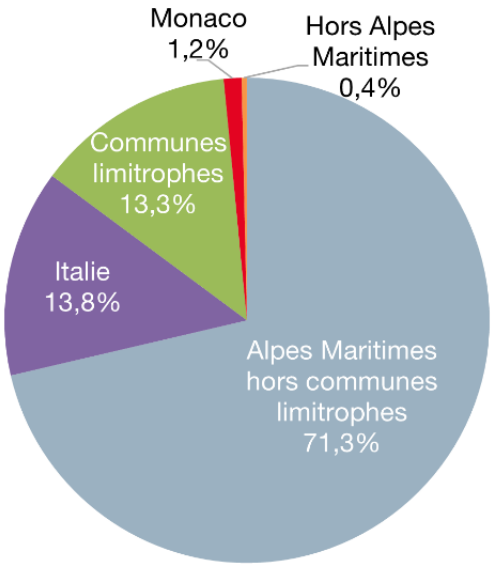

Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

En 2024, la quasi-totalité des 7 800 salariés des activités des agences de travail temporaire réside en dehors de la Principauté. Parmi eux, 71,3 % habitent dans les Alpes-Maritimes hors communes limitrophes, 13,8 % en Italie et 13,3 % dans les communes limitrophes. Seuls environ 1 % réside à Monaco (Figure 16).

Figure 17. Répartition des salariés de l'intérim selon la nationalité en 2024

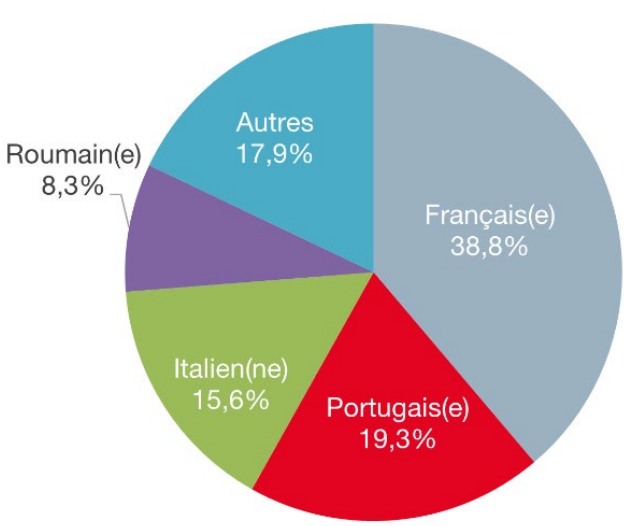

Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

À la fin de l'année 2024 environ 40 % des intérimaires sont de nationalité française (Figure 17), contre plus de 60 % pour l'ensemble du secteur privé. En revanche, les plus de 1 500 travailleurs portugais exerçant dans l'intérim sont surreprésentés par rapport au secteur privé global, constituant 19,3 % de l'effectif et occupant la deuxième position. Les Italiens suivent avec 15,6 %, une proportion proche de leur représentation dans l'ensemble du secteur privé. Derrière eux, les travailleurs intérimaires roumains (8,3 %), tunisiens (4,6 %) et cap-verdiens (2,4 %) complètent le classement. Enfin, les Monégasques sont quasiment absents des effectifs des agences de travail temporaire.

2.9. Le personnel employé par les ménages, essentiellement féminin, rassemble près de 2 750 salariés

Sont considérés dans cette partie les salariés relevant de la sous-classe *97.00Z : Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique*[6] de la Nomenclature d'activités française au mois de décembre.

Figure 18. Évolution décennale du personnel employé par les ménages

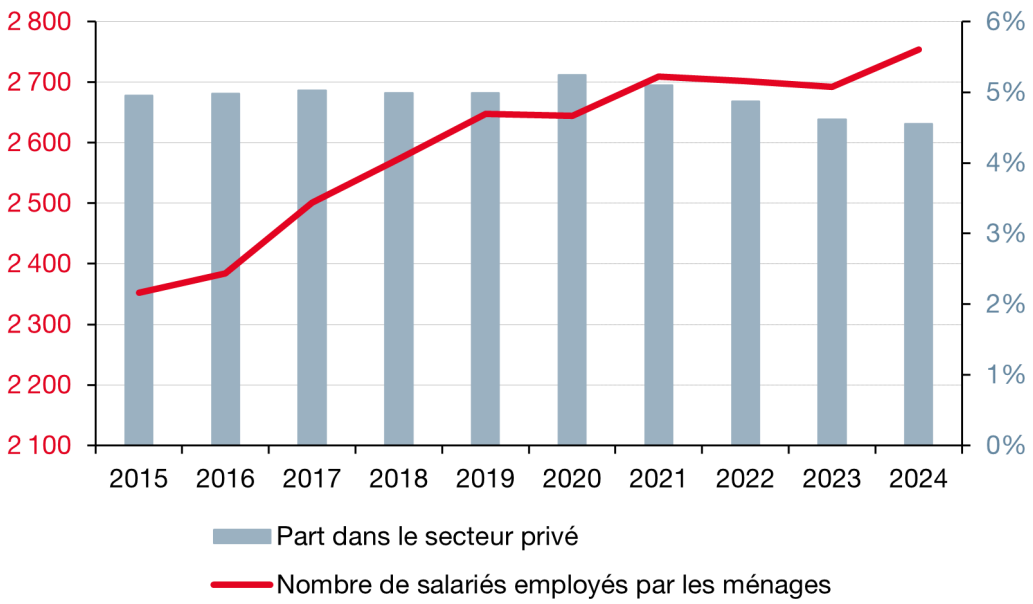

Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

À la fin de l'année 2024, le secteur privé monégasque comptait environ 2 750 salariés employés par des ménages (secrétaires ou comptables particuliers, agents d'entretien, infirmiers, employés de maison, chauffeurs, marins, etc.). Cette catégorie représente 4,6 % du global, une part en diminution chaque année depuis la crise sanitaire (Figure 18). Entre 2015 et 2024, l'emploi dans ce secteur a progressé plus lentement que dans l'ensemble du privé (+17,1 % contre +27,3 %).

De plus, ces travailleurs cumulent plus fréquemment plusieurs emplois, avec un ratio de 1,34 emploi par salarié en 2024, contre 1,05 dans le reste du secteur privé.

Figure 19. Répartition du personnel employé par les ménages selon le sexe en 2024

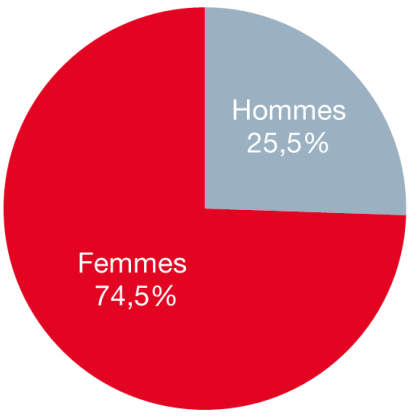

Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

[6] Le descriptif complet de la sous-classe NAF « *97.00Z : Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique* » est disponible sur le site de l'INSEE : insee.fr/fr/metadonnees/nafr2/sousClasse/97.00Z

Contrairement à l'ensemble de la main-d'œuvre salariée, le personnel employé par les ménages est largement composé de femmes, qui représentent près des trois quarts des effectifs en 2024 (Figure 19). Cette catégorie de salariés du privé se distingue également par une moyenne d'âge plus élevée : en 2024, ces travailleurs ont en moyenne 49,2 ans, soit environ sept ans de plus que l'ensemble des salariés du secteur privé. Par ailleurs, les hommes y sont en moyenne plus jeunes que les femmes (47,0 ans contre 50,0 ans), une tendance inverse à celle observée dans le reste du secteur privé.

Figure 20. Répartition du personnel employé par les ménages selon la nationalité en 2024

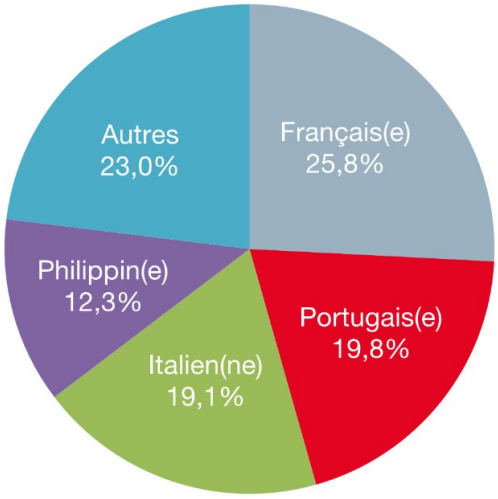

Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

En termes de nationalité, un quart du personnel employé par les ménages est de nationalité française (Figure 20), une proportion bien inférieure à celle observée dans l'ensemble du secteur privé (plus de 60 %). Les Portugais, qui occupent la deuxième place, sont nettement plus représentés dans cette catégorie à l'instar de l'intérim (environ 20 % contre 7 % au total). Ils sont suivis des Italiens, dont la part avoisine également 20 %, et des Philippins (12 %). À elles quatre, ces nationalités constituent 77 % du personnel employé par les ménages.

2.10. Près de 6 800 télétravailleurs à fin 2024 dans le secteur privé

La Principauté de Monaco s'est dotée d'un cadre juridique permettant la mise en place du télétravail en créant un dispositif clair, encadré, et protecteur tant pour les salariés que pour les employeurs du secteur privé. La mise en œuvre du télétravail nécessite l'établissement d'un dispositif-cadre qui doit être validé par la Direction du Travail. Celui-ci engendre la modification du permis de travail pour le salarié concerné[7], qui doit être domicilié à Monaco, en France ou, depuis juin 2024, en Italie[8]. Les statistiques relatives au télétravail ont été mises en place à partir de mars 2017.

En décembre 2024, après plus de six ans de mise en œuvre, 332 employeurs du secteur privé avaient recours au dispositif-cadre de télétravail, contre 271 en 2023 et seulement une quinzaine au démarrage du dispositif en 2017.

Figure 21. Évolution du nombre de salariés télétravailleurs dans le secteur privé selon le lieu de résidence

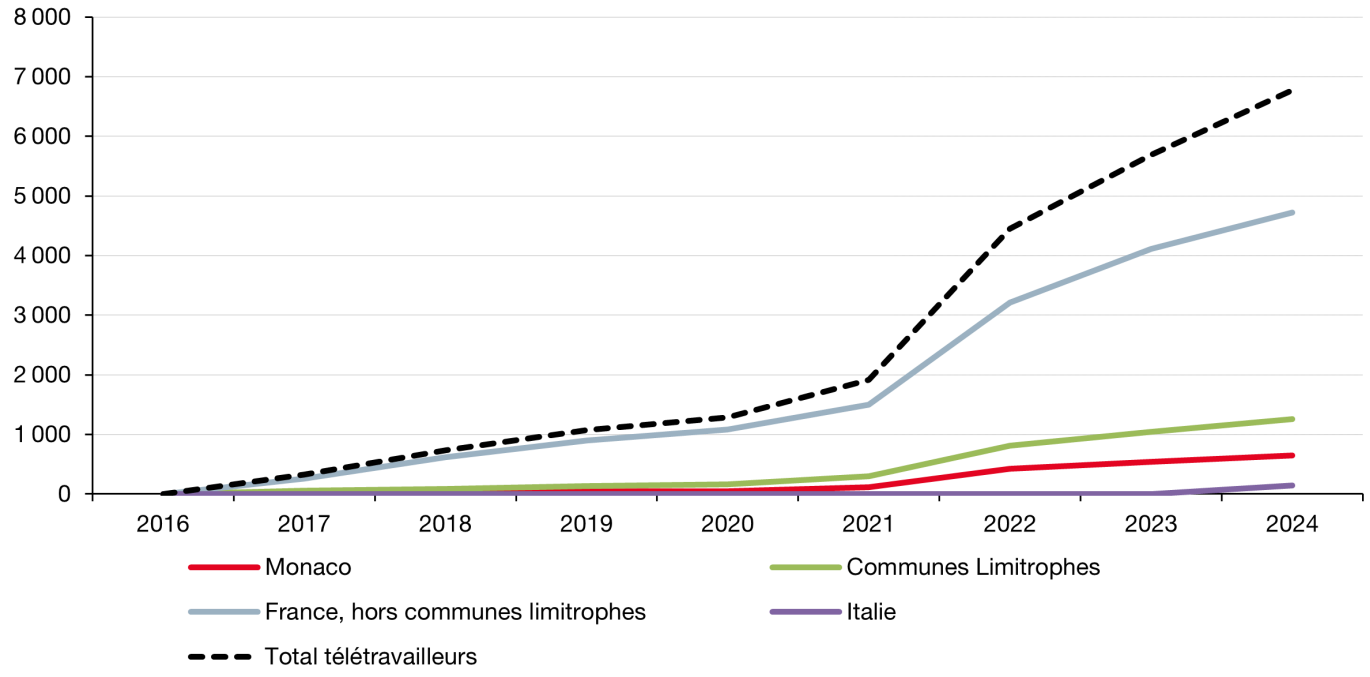

Sources : Direction du Travail, IMSEE

À la fin de l'année 2024, dans le secteur privé, 6 773 salariés pratiquent le télétravail, soit une augmentation de près de 1 100 personnes par rapport à 2023 et 6 600 de plus depuis l'instauration du dispositif en Principauté en 2017 (Figure 21). La population de télétravailleurs a ainsi progressé de 19,0 % en 2024, après une hausse de 27,9 % l'année précédente.

Environ 70 % des télétravailleurs du secteur privé bénéficiant de ce cadre légal résident en France, hors communes limitrophes, soit 4 724 personnes. Plus de 18 % vivent dans une commune limitrophe (soit 1 260 salariés), 10 % en Principauté de Monaco (647) et 2 % en Italie (142).

[7] Loi 1.429 du 4 juillet 2016 relative au télétravail

[8] En 2024, la Principauté de Monaco fait évoluer les conditions de pratique du télétravail en l'autorisant pour les salariés résidant en Italie (l'Avenant n° 1 à la Convention générale de Sécurité sociale entre la Principauté de Monaco et la République italienne du 12 février 1982, ratifié par les Autorités des deux pays, est entré en vigueur le 1er juin 2024).

Figure 22. Évolution du nombre de salariés télétravailleurs dans le secteur privé selon le sexe

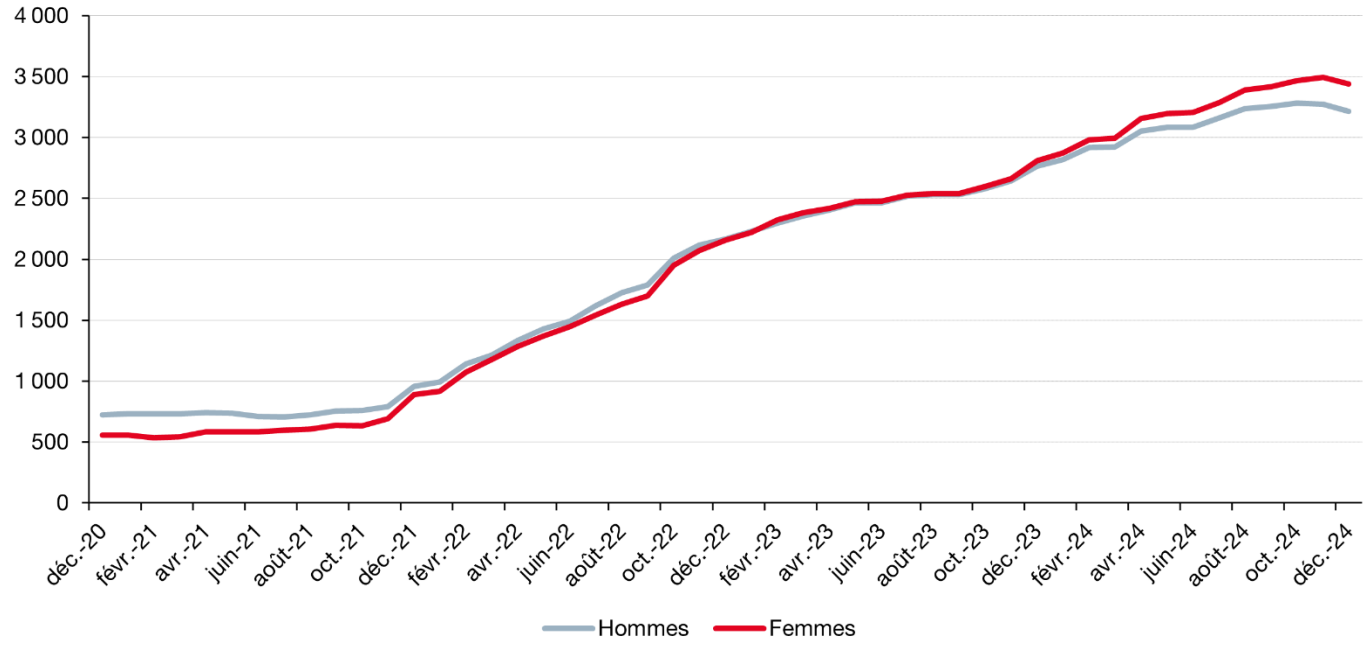

Sources : Direction du Travail, IMSEE

La population de télétravailleurs, qui était majoritairement masculine fin 2020 (début de prise en compte de cette statistique), s'est progressivement féminisée pour atteindre désormais un nombre de femmes supérieur à celui des hommes (3 496 contre 3 283 à fin 2024) (Figure 22). La répartition hommes-femmes parmi les télétravailleurs ne reflète ainsi pas celle de la population salariée globale du secteur privé, de même que les métiers pratiqués par les salariés du privé ne sont pas tous représentés parmi les personnes qui télétravaillent.

3. Employeurs

3.1. Le nombre d'employeurs du secteur privé reste stable pour la troisième année consécutive

À la fin de l'année 2024, la Principauté de Monaco compte 6 355 employeurs dans le secteur privé (Tableau 15), un chiffre presque identique à celui des années 2022 et 2023 (6 357).

Tableau 12. Nombre d'employeurs du secteur privé et répartition selon la tranche d'effectif salarié en 2024

	Nombre d'entités	Poids	Variation 2023/24
Activités des ménages employeurs[9] :	2 665	41,9%	-0,3%
Moins de 5 salariés	*2 631*	*41,4%*	*-0,1%*
5 salariés et plus	*34*	*0,5%*	*-12,8%*
Employeurs hors ménages :	3 690	58,1%	0,1%
Moins de 5 salariés	*2 103*	*33,1%*	*-0,2%*
5 à 9 salariés	*707*	*11,1%*	*-1,1%*
10 à 49 salariés	*690*	*10,9%*	*2,1%*
50 à 199 salariés	*150*	*2,4%*	*-0,7%*
200 salariés et plus	*40*	*0,6%*	*14,3%*
Total	**6 355**	**100%**	**0,0%**

Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

Parmi eux, 2 665 ménages embauchant du personnel particulier représentent près de 42,0 % du total des employeurs privés. Ce type de structure enregistre une légère baisse par rapport à l'année précédente (-0,3 %). Par ailleurs, 4 734 employeurs, soit un peu moins des trois quarts, comptent moins de cinq salariés. Enfin, seules 40 entités, soit moins de 1 %, emploient au moins 200 salariés (contre 35 en 2023).

Figure 23. Répartition des employeurs du secteur privé selon le GSA en 2024

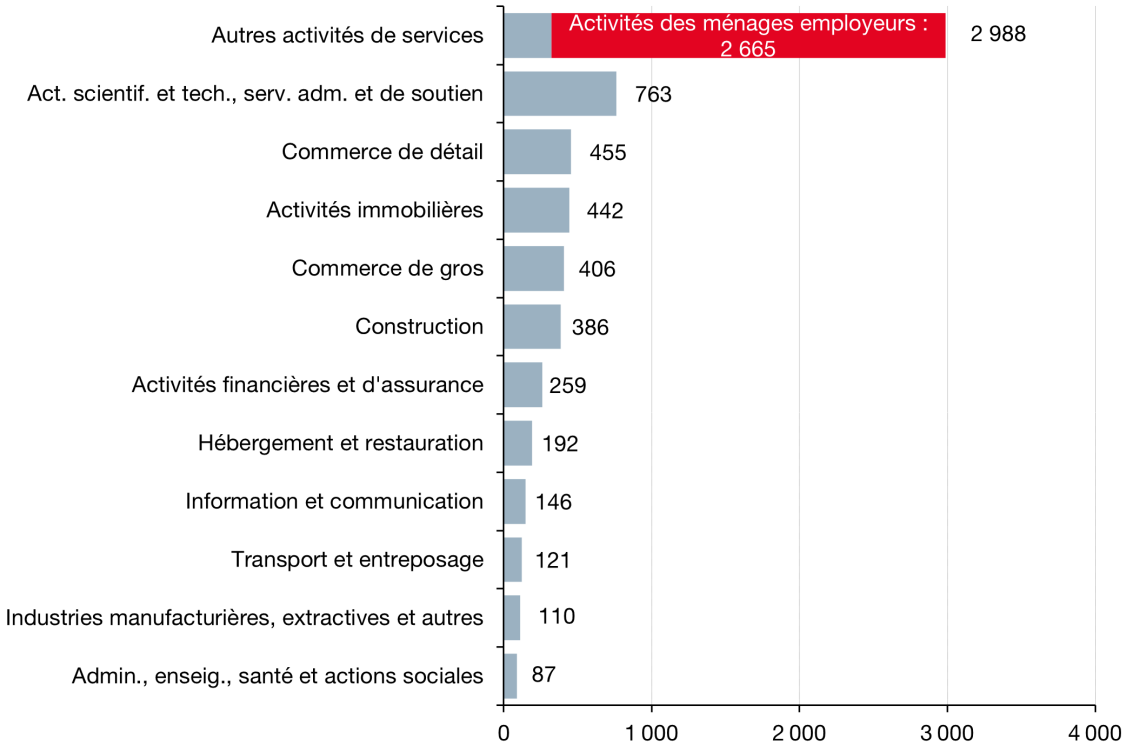

Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

[9] Sont considérés comme « ménages employeurs » les employeurs des salariés relevant de la sous-classe « *97.00Z : Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique* » de la Nomenclature d'activités française : insee.fr/fr/metadonnees/nafr2/sousClasse/97.00Z . Cette catégorie compte notamment des secrétaires ou comptables particuliers, des agents d'entretien, des infirmiers, des employés de maison, des chauffeurs, des marins etc.

Les Autres activités de services, qui incluent les ménages employeurs de personnel domestique, regroupent le plus grand nombre d'entités, avec près de 3 000 structures, soit 47,0 % du total (Figure 33). Viennent ensuite les Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien, qui comptabilisent 763 employeurs et sont également le premier secteur en termes d'emplois salariés. Entre 2023 et 2024, c'est dans le secteur de la Construction que le nombre d'employeurs a le plus progressé (+22), tandis que le Commerce de détail a enregistré la plus grande perte avec -12 employeurs.

Tableau 13. Répartition du nombre d'employeurs du secteur privé selon la tranche de salariés par GSA en 2024

	Moins de 5 salariés	5 à 9 salariés	10 à 49 salariés	50 à 199 salariés	200 salariés et plus	Total
Autres activités de services	2 850	91	30	14	3	2 988
dont activités des ménages employeurs	*2 631*	*30*	*4*	*0*	*0*	*2 665*
Act. scientif. et tech., serv. adm. et de soutien	452	116	138	39	18	763
Commerce de détail	282	100	69	3	1	455
Activités immobilières	322	75	45	0	0	442
Commerce de gros	276	57	65	8	0	406
Construction	137	97	126	25	1	386
Activités financières et d'assurance	133	60	48	13	5	259
Hébergement et restauration	55	52	64	16	5	192
Information et communication	83	29	27	5	2	146
Transport et entreposage	51	23	37	10	0	121
Industries manufacturières, extractives et autres	44	21	33	10	2	110
Admin., enseig., santé et actions sociales	49	16	12	7	3	87
Total	**4 734**	**737**	**694**	**150**	**40**	**6 355**
Total hors activité des ménages employeurs	***2 103***	***707***	***690***	***150***	***40***	***3 690***

Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

Figure 24. Répartition des employeurs du secteur privé selon la tranche de salariés par GSA en 2024

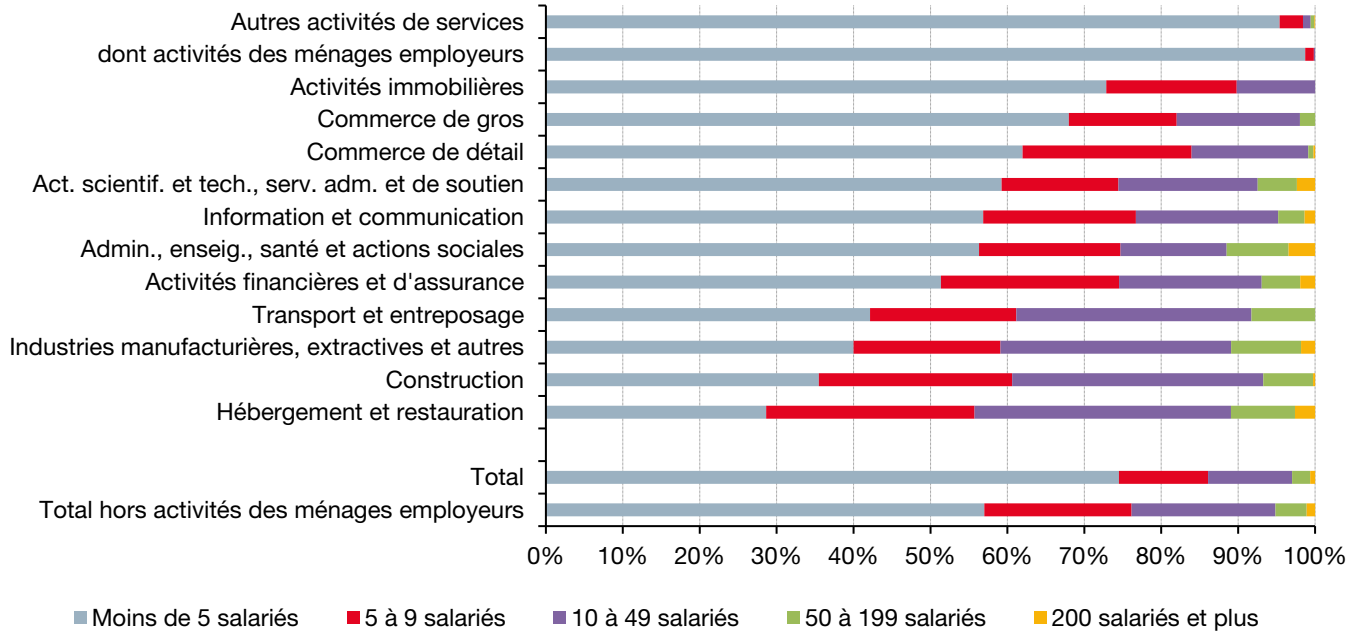

Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

La structure des employeurs varie considérablement selon le secteur d'activité. Bien que les entreprises de moins de 5 salariés dominent globalement et dans tous les GSA, à l'exception de l'Hébergement et restauration, la proportion de cette catégorie varie entre 35,5 % dans la Construction et 95,4 % dans les Autres activités de services, atteignant même presque 100 % (98,7 %) pour les activités des ménages employeurs. Les plus grandes structures se trouvent dans les secteurs de l'Administration, de la santé et de l'action sociale, ainsi que dans l'Industrie, où environ 11 % des employeurs emploient au moins 50 salariés. Dans l'Hébergement et restauration, la catégorie des 10 à 49 salariés est la plus représentée (33,3 %), et la Construction compte également plus d'un tiers de ses employeurs dans cette même tranche (32,6 %).

3.2. La part des employeurs hors ménages progresse depuis la crise sanitaire

Figure 25. Évolution décennale du nombre d'employeurs du secteur privé

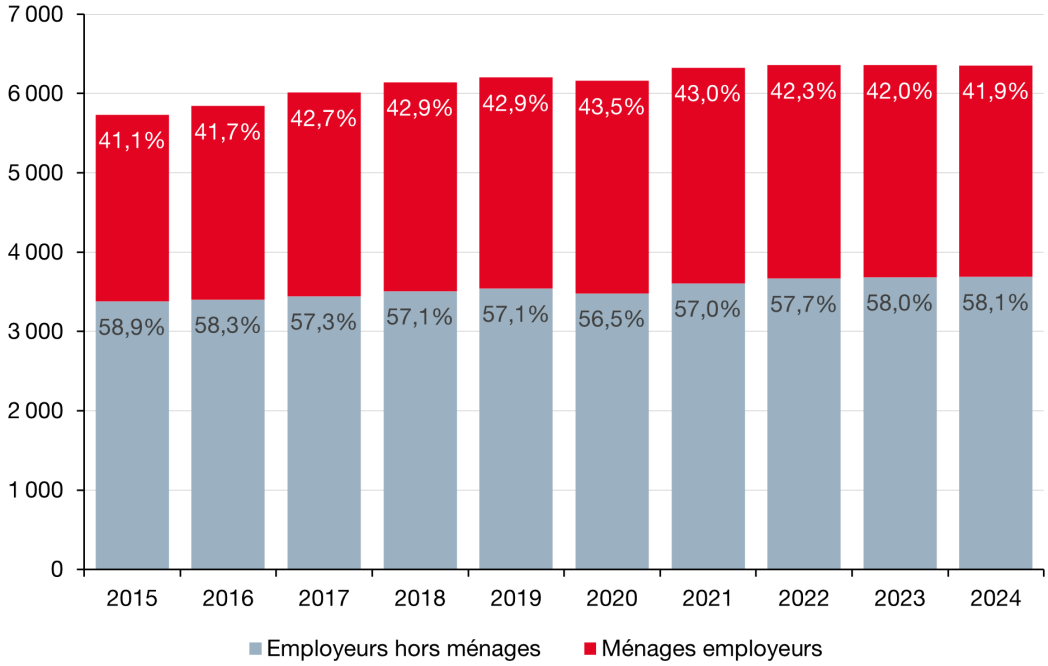

Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

Bien que le nombre d'employeurs soit stable depuis 2021, il a progressé de 621 en dix ans (Figure 36). En réalité, le nombre de ménages employeurs a diminué depuis la crise sanitaire, tandis que celui des employeurs hors ménages continue de croître. Ainsi, après avoir atteint un creux en 2020 avec une proportion de 56,5 %, la part des employeurs hors ménages progresse régulièrement depuis, pour atteindre 58,1 % en 2024.

Tableau 14. Variation décennale du nombre d'employeurs du secteur privé par GSA

	Nombre d'employeurs supplémentaires 2015-24	Variation 2015-24
Autres activités de services	341	12,9%
dont activités des ménages employeurs	*310*	*13,2%*
Act. scientif. et tech., serv. adm. et de soutien	149	24,3%
Construction	76	24,5%
Activités financières et d'assurance	57	28,2%
Information et communication	23	18,7%
Commerce de gros	18	4,6%
Transport et entreposage	1	0,8%
Hébergement et restauration	-2	-1,0%
Admin., enseig., santé et actions sociales	-4	-4,4%
Activités immobilières	-8	-1,8%
Industries manufacturières, extractives et autres	-14	-11,3%
Commerce de détail	-16	-3,4%
Total	**621**	**10,8%**
Total hors activités des ménages employeurs	***311***	***9,2%***

Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

Au cours de la décennie, les GSA des Activités financières et d'assurance et de la Construction ont enregistré les plus fortes hausses d'employeurs en volume, respectivement de +28,2 % et +24,5 % (Tableau 17). Cependant, l'augmentation la plus significative du nombre d'employeurs en valeur se trouve dans le GSA des Autres activités de services (+341 employeurs depuis 2015), suivi des Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien (+149). Enfin, cinq GSA sur douze ont connu une diminution du nombre d'employeurs sur la période, notamment le Commerce de détail, l'Industrie et les Activités immobilières, avec des baisses respectives de -16, -14 et -8 depuis 2015.

4. Salariés de la Fonction publique

4.1. Fin 2024, 5 226 personnes travaillent dans la Fonction publique

Tableau 15. Nombre de salariés de la Fonction publique par rattachement administratif en 2024

	Effectif	Poids	Variation 2023/24
Administration Gouvernementale, dont :	3 939	75,4%	1,6%
Département de l'Intérieur	2 081	*39,8%*	*1,4%*
Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme	779	*14,9%*	*2,5%*
Ministère d'État	351	*6,7%*	*0,9%*
Département des Finances et de l'Economie	321	*6,1%*	*0,6%*
Département des Affaires Sociales et de la Santé	315	*6,0%*	*1,9%*
Département des Relations Extérieures et de la Coopération	92	*1,8%*	*4,5%*
Commune	751	14,4%	-2,8%
Palais Princier	216	4,1%	3,8%
Direction des Services Judiciaires	178	3,4%	6,0%
Commissions, Assemblées et Corps Constitués, Autorités indépendantes	122	2,3%	17,3%
Fonctionnaires nommés au sein des Etablissements publics, Fondations et autres entités	20	0,4%	-13,0%
Total	**5 226**	**100%**	**1,4%**

Sources : Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, IMSEE

Au 31 décembre 2024, la Fonction publique monégasque compte 5 226 agents, soit 73 de plus qu'un an auparavant, ce qui représente une hausse de 1,4 %. Cette progression reste plus modérée que celle enregistrée en 2023 (+2,1 %) et demeure largement inférieure à l'évolution observée dans le secteur privé entre 2023 et 2024 (+3,6 %).

Plus des trois quarts des agents de la Fonction publique sont rattachés à l'Administration gouvernementale, qui totalise 3 939 employés. Parmi eux, le Département de l'Intérieur, incluant notamment la Direction de la Sûreté Publique ainsi que la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, regroupe à lui seul 2 081 agents, soit un peu moins de 40 % de l'ensemble. Le Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme constitue la deuxième entité de l'Administration gouvernementale la plus représentée avec 779 agents (14,9 %), un effectif légèrement supérieur à celui de la Commune[10], qui en compte 751 (14,4 %). Par ailleurs, le Palais Princier emploie 216 personnes, tandis que 178 agents travaillent au sein de la Direction des Services Judiciaires. Ensemble, les Commissions, Assemblées, Corps Constitués, Autorités indépendantes[11] et les Fonctionnaires nommés au sein des Établissements publics, Fondations et autres entités[12] regroupent 142 travailleurs du secteur public.

Entre 2023 et 2024, la plus forte augmentation des effectifs en volume concerne les Commissions, Assemblées et Corps Constitués (+17,3 %, +18 agents), du fait de l'expansion de l'Autorité Monégasque de Sécurité Financière, suivis de la Direction des Services Judiciaires (+6,0 %, +10 agents). Au sein de l'Administration gouvernementale (+1,6 %, +62), tous les Départements enregistrent une progression, particulièrement celui de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme (+2,5 %, +19) ainsi que celui de l'Intérieur (+1,4 %, +28).

Règle de comptage des effectifs : seuls les personnels en activité sont pris en compte, c'est-à-dire les agents en position « actif » (les positions « service détaché » et « disponibilité ou congé sans solde » sont exclues). Les suppléants remplaçant un agent en congé maladie ou maternité ne sont pas pris en compte, contrairement aux suppléants remplaçants sur poste vacant ou congé sans solde.

[10] Les effectifs de la Commune sont susceptibles d'évoluer pour l'année 2024 en raison de l'intégration tardive de certains personnels saisonniers.

[11] Les Commissions, Assemblées et Corps Constitués incluent l'Autorité de Protection des Données Personnelles, l'Autorité Monégasque des Sécurité Financière, la Commission de Contrôle des Activités Financières, la Commission Supérieure des Comptes, le Conseil Économique, Social et Environnemental, le Conseil National et le Haut-Commissariat à la Protection des Droits et à la Médiation.

[12] Les établissements publics comprennent le Centre Hospitalier Princesse Grace, le Centre Scientifique, et depuis 2024, l'Académie de la mer, l'Institut Océanographique et le Monaco Economic Board. Concernant les Fondations, seule la Fondation Albert II de Monaco est prise en compte en 2024. La Fondation Princesse Charlène de Monaco et la Médiathèque Communale sont intégrés jusqu'en 2023.

4.2. 470 nouveaux agents recrutés en 2024 et 397 départs

À la fin de l'année 2024, après 397 départs et 470 recrutements (contre 361 départs et 467 recrutements en 2023), la Fonction publique monégasque enregistre une hausse totale de 73 agents par rapport à l'année précédente, contre +106 en 2023.

Figure 26. Nombre de nouveaux entrants dans la Fonction publique selon le rattachement administratif en 2024

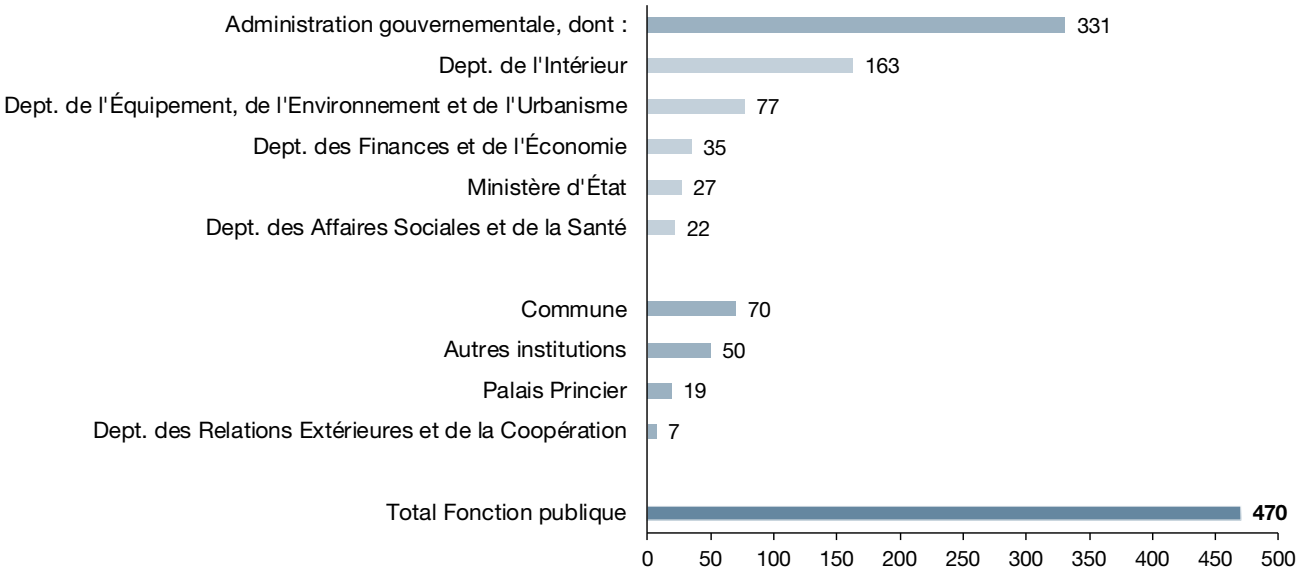

Sources : Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, IMSEE

Parmi ces 470 nouvelles embauches, 331 ont intégré l'Administration gouvernementale, dont 163 au sein du Département de l'Intérieur et 77 au sein du Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme (Figure 23). Les nouveaux arrivants dans la Fonction publique présentent une répartition relativement équilibrée entre les sexes, avec 251 hommes et 219 femmes, et affichent une moyenne d'âge de 36,5 ans. Près de la moitié des recrutés en 2024 occupe un poste de Catégorie C (45,5 %), tandis que 31,6 % relèvent de la Catégorie A et 22,9 % de la Catégorie B.

Figure 27. Nationalité et lieu de résidence des nouveaux entrants dans la Fonction publique en 2024

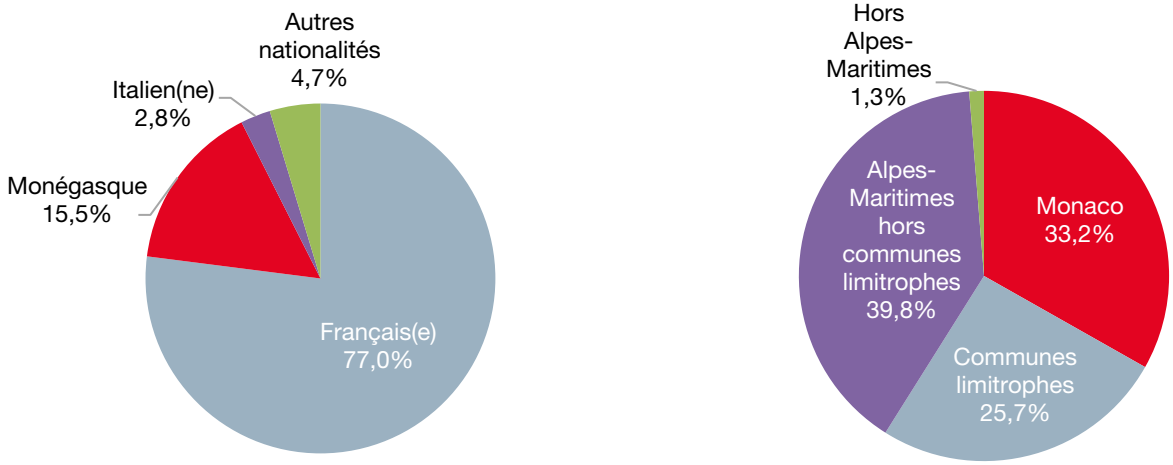

Sources : Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, IMSEE

Plus des trois quarts des nouveaux recrutés dans la Fonction publique sont de nationalité française (Figure 24). Les Monégasques représentent 15,5 % des entrants, soit 73 agents. Environ quatre de ces nouveaux employés sur dix résident dans les Alpes-Maritimes en dehors des communes limitrophes, tandis qu'un tiers habite à Monaco et un peu plus d'un quart dans une commune limitrophe.

4.3. L'effectif de la Fonction publique se féminise et augmente de 17,2 % en dix ans

Tableau 16. Effectif de la Fonction publique selon le rattachement administratif et le sexe en 2024, et variation décennale

	Nombre de femmes	Part de femmes	Part des femmes var 2015-24 (points de %)
Administration Gouvernementale, dont :	1 639	41,6%	1,9
Département de l'Intérieur	*810*	*38,9%*	*0,5*
Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme	*134*	*17,2%*	*1,9*
Ministère d'État	*192*	*54,7%*	*0,0*
Département des Finances et de l'Economie	*215*	*67,0%*	*2,0*
Département des Affaires Sociales et de la Santé	*232*	*73,7%*	*2,6*
Département des Relations Extérieures et de la Coopération	*56*	*60,9%*	*-3,6*
Commune	416	55,4%	0,5
Palais Princier	79	36,6%	6,0
Direction des Services Judiciaires	93	52,2%	-7,2
Commissions, Assemblées et Corps Constitués	65	53,3%	-8,0
Fonctionnaires nommés au sein des Etablissements publics, Fondations et autres entités	10	50,0%	n.a
Total	**2 302**	**44,0%**	**1,5**

Note : Les effectifs des Fondations n'étant comptabilisés que depuis 2017 dans la Fonction publique, la variation décennale ne peut être calculée.
Sources : Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, IMSEE

La Fonction publique affiche une répartition hommes-femmes plus équilibrée que le secteur privé, avec 44,0 % de femmes en 2024 (Tableau 13), tandis que ce taux n'atteint que 37,9 % dans le privé. Toutefois, la proportion de femmes et d'hommes varie significativement selon les départements, en fonction des missions spécifiques de chaque entité. Le Département des Affaires Sociales et de la Santé demeure le plus féminisé, avec 73,7 % de femmes en 2024, notamment en raison de la forte représentation des auxiliaires de vie scolaire, qui constituent près de 30 % de ses effectifs. Il est suivi par le Département des Finances et de l'Économie ainsi que par le Département des Relations Extérieures et de la Coopération, où les femmes représentent respectivement 67,0 % et 60,9 % des salariés. À l'inverse, le Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme reste le plus masculin, avec une proportion de 82,8 % d'hommes, en raison de métiers traditionnellement occupés par des hommes, tels que ceux d'agent d'accueil des parkings, de jardinier ou de conducteur de travaux.

Figure 28. Évolution décennale de l'effectif de la Fonction publique au global et selon le sexe

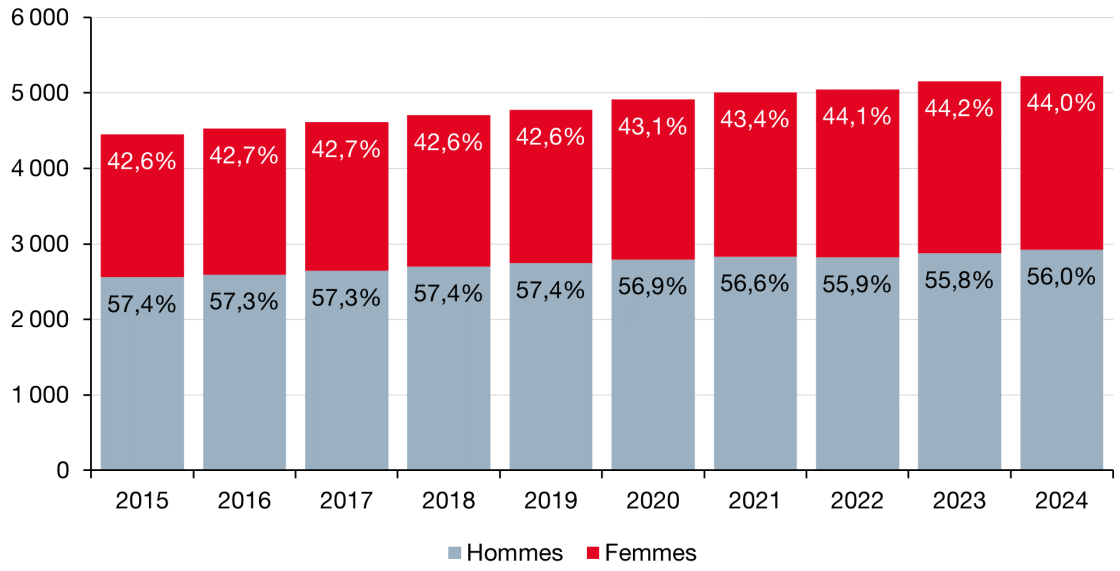

Sources : Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, IMSEE

Entre 2015 et 2024, l'effectif de la Fonction publique a crû de +17,4 % et compte ainsi 774 agents supplémentaires en dix ans (Figure 26). Sur la même période, la population salariée du secteur privé a connu une progression supérieure en volume (+27,3 %). Contrairement au secteur privé toutefois, la part des femmes dans le secteur public a augmenté sur la décennie, passant de 42,6 % en 2014 à 44,0 % en 2024.

4.4. L'âge moyen des effectifs reste stable

Figure 29. Pyramide des âges 2015 et 2024 de la Fonction publique

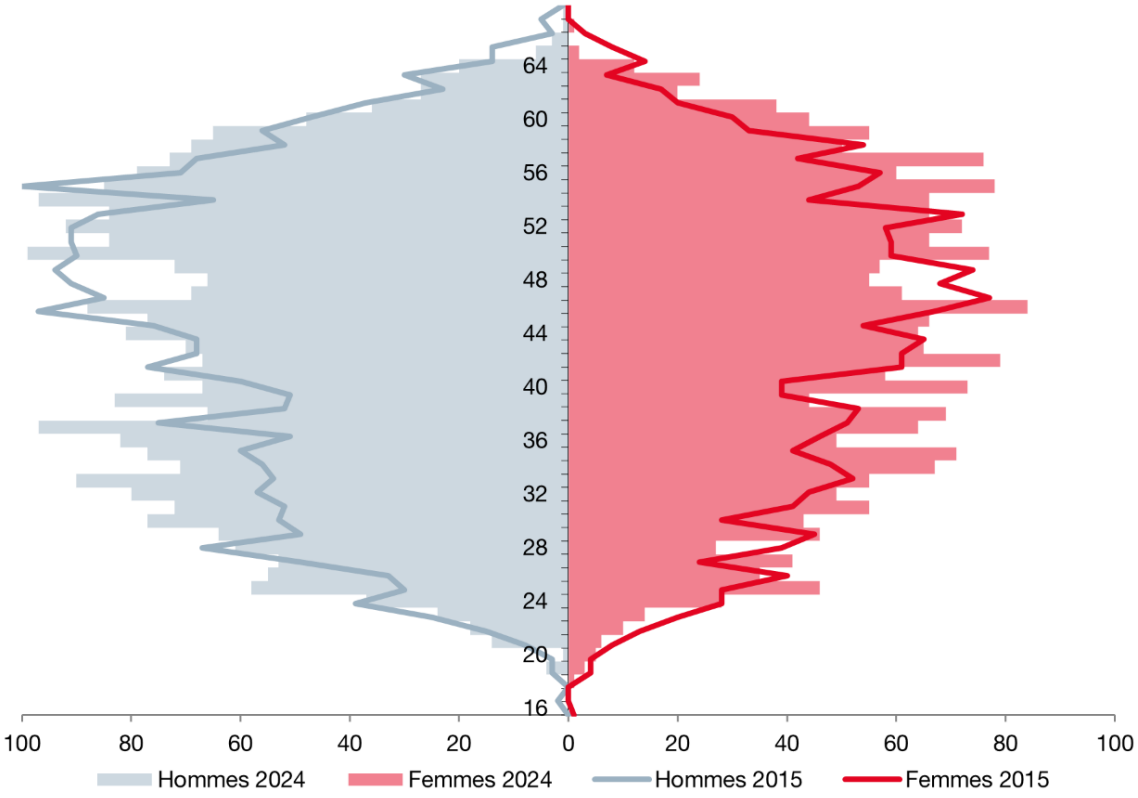

Sources : Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, IMSEE

En 2024, l'âge moyen des salariés de la Fonction publique est de 43,5 ans, soit environ un an de plus que dans le secteur privé. Les femmes, avec une moyenne de 43,8 ans contre 43,2 ans pour les hommes, sont légèrement plus âgées que leurs homologues masculins. Depuis 2015, où il s'établissait à 43,4 ans, l'âge moyen des personnels de la Fonction publique a fluctué autour de 43,5 ans.

Tableau 17. Répartition par tranches d'âge des salariés de la Fonction publique en 2024 et évolution décennale

	Part des salariés de la Fonction publique	Var 2015-24 (points de %)
15-24 ans	3,2%	-0,7
25-34 ans	19,9%	0,0
35-44 ans	26,8%	1,0
45-54 ans	30,7%	-3,5
55-64 ans	18,9%	3,3
65 ans et plus	0,6%	0,0

Sources : Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, IMSEE

Bien que cette moyenne ait peu évolué au cours de la décennie, la répartition par âge des salariés s'est légèrement modifiée (Tableau 14). La tranche des 45-54 ans, qui représentait 34,2 % des effectifs en 2015, n'en constitue plus que 30,7 % en 2024. En parallèle, la proportion des 55-64 ans a progressé de 3,3 points sur la période. Les autres groupes d'âge ont connu peu de variations, certaines catégories étant restées stables.

4.5. La part des Monégasques dans la Fonction publique en recul depuis dix ans

Figure 30. Évolution décennale de l'effectif de la Fonction publique par nationalité

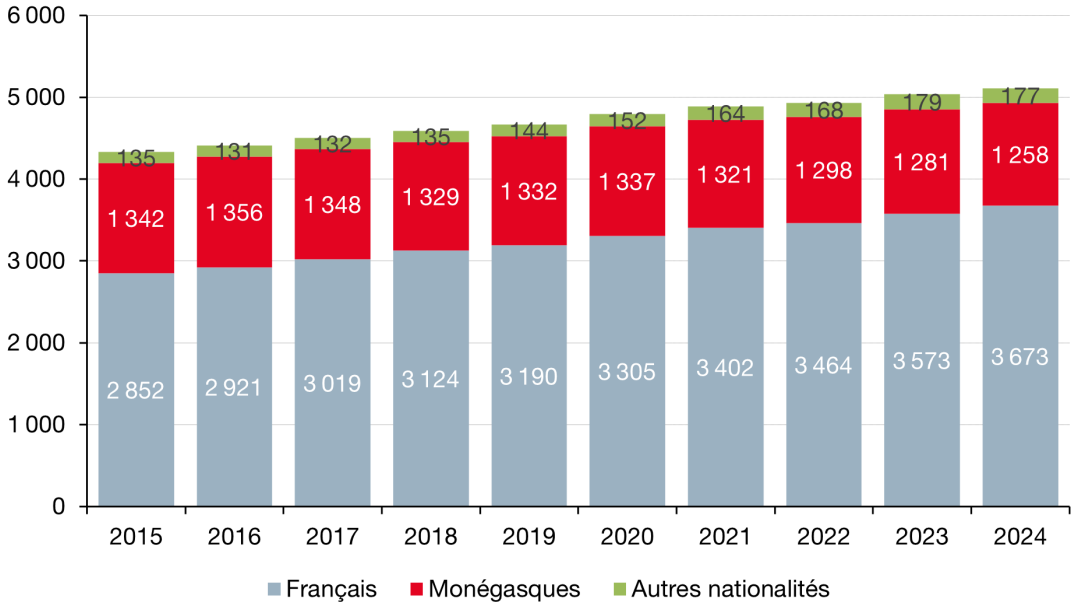

Sources : Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, IMSEE

Le nombre de Français dans la Fonction publique a régulièrement augmenté au cours de la décennie, atteignant 821 personnes supplémentaires en dix ans (Figure 28). Dans le même temps, l'effectif des Monégasques a légèrement diminué, passant de 1 342 en 2015 à 1 258 à la fin de l'année 2024.

Figure 31. Évolution décennale de la répartition par nationalité de l'effectif de la Fonction publique

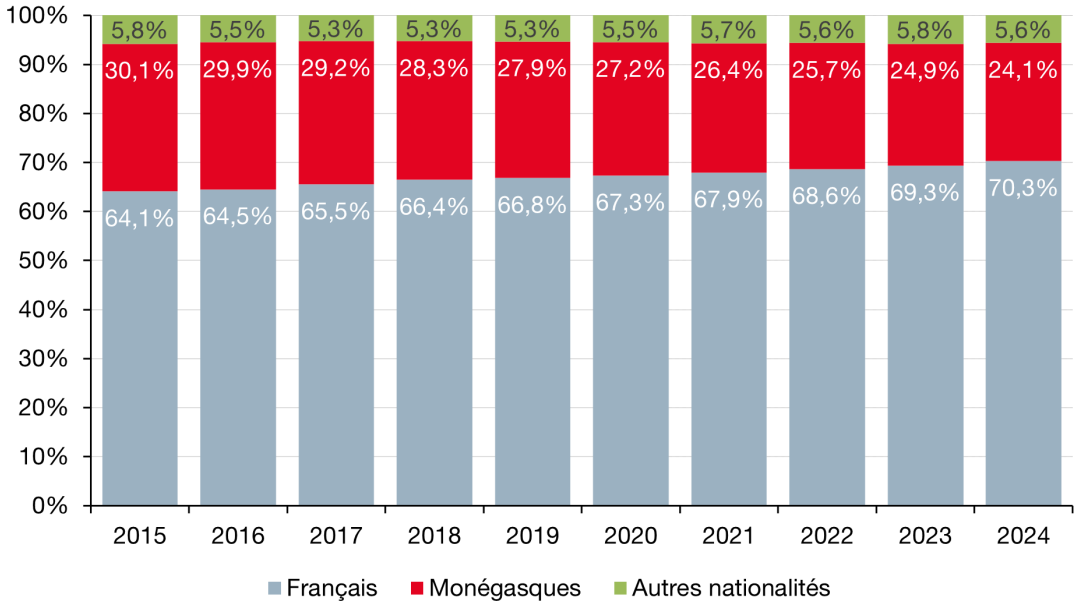

Sources : Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, IMSEE

Ainsi, la part des Monégasques a diminué au cours des dix dernières années, passant de 30,1 % en 2015 à 24,1 % en 2024 (Figure 29). En revanche, la proportion de Français a atteint 70,3 % en 2024, contre 64,1 % en 2015. Enfin, la part des salariés d'une autre nationalité est restée stable, oscillant autour de 5,5 % chaque année.

4.6. De plus en plus de pendulaires travaillent dans la Fonction publique

Figure 32. Répartition des salariés de la Fonction publique selon la zone de résidence en 2024

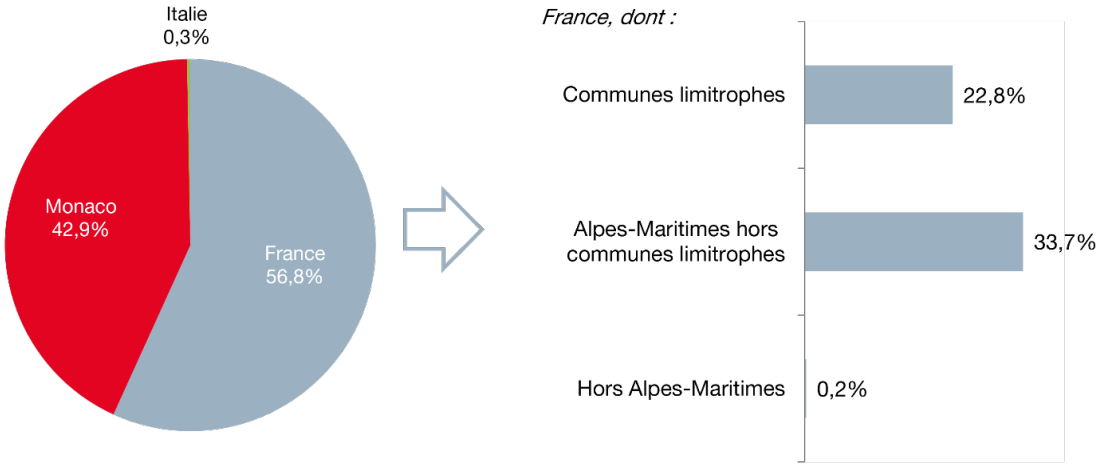

Sources : Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, IMSEE

Monaco reste la commune de résidence principale des salariés de la Fonction publique, regroupant 42,9 % d'entre eux en 2024 (Figure 30), soit 2 241 personnes, contre 43,9 % en 2023.

Nice et Menton suivent, avec respectivement 12,2 % et 8,5 % des effectifs du secteur public (soit 636 et 446 agents respectivement) (Figure 31), en légère hausse de 0,1 point et 0,4 point par rapport à l'année précédente. Les communes limitrophes accueillent quant à elles 22,8 % des salariés, soit plus de 1 193 personnes, avec Roquebrune-Cap-Martin en tête (7,0 %). Enfin, 13,6 % des agents résident dans une autre commune que celles mentionnées.

Figure 33. Nombre de salariés de la Fonction publique selon la commune de résidence en 2024

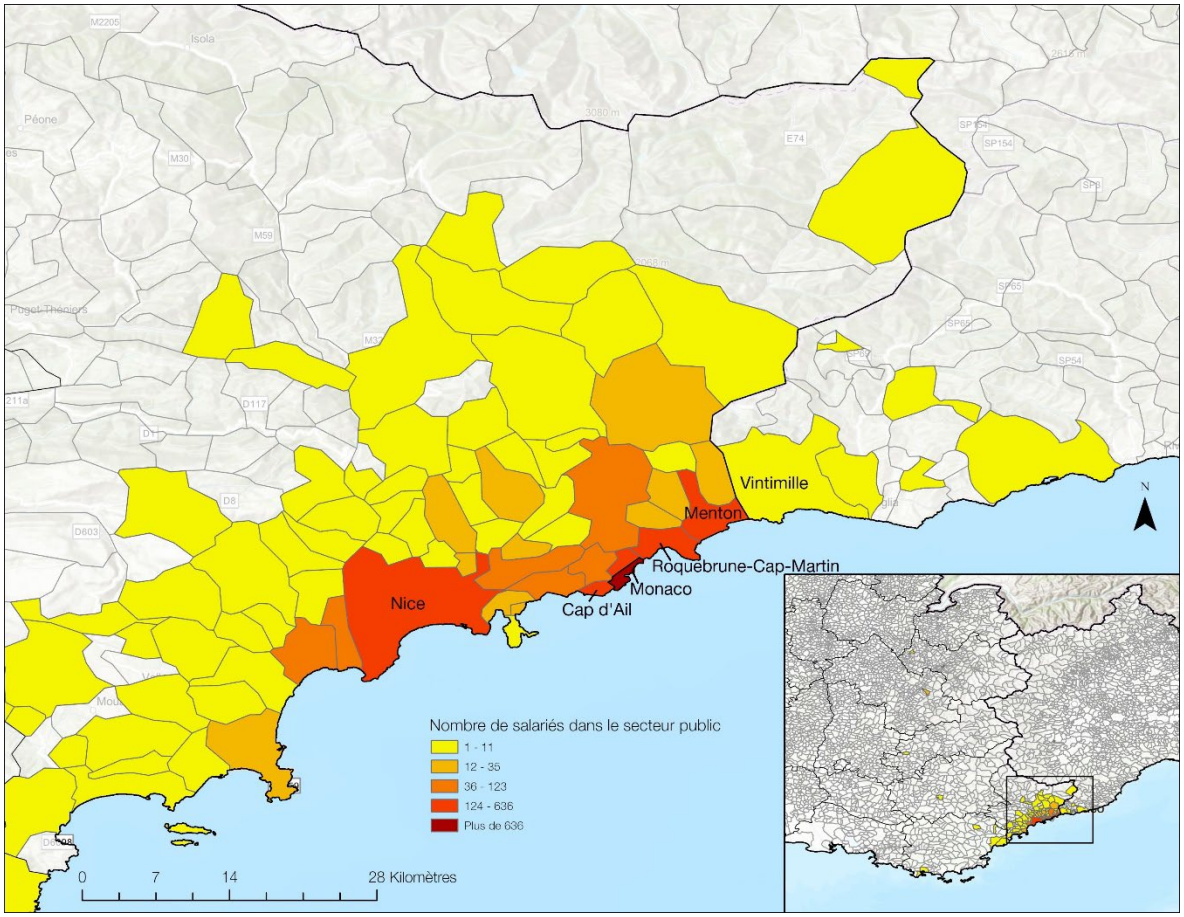

Sources : Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, IMSEE

Figure 34. Évolution décennale de l'effectif de la Fonction publique selon la résidence

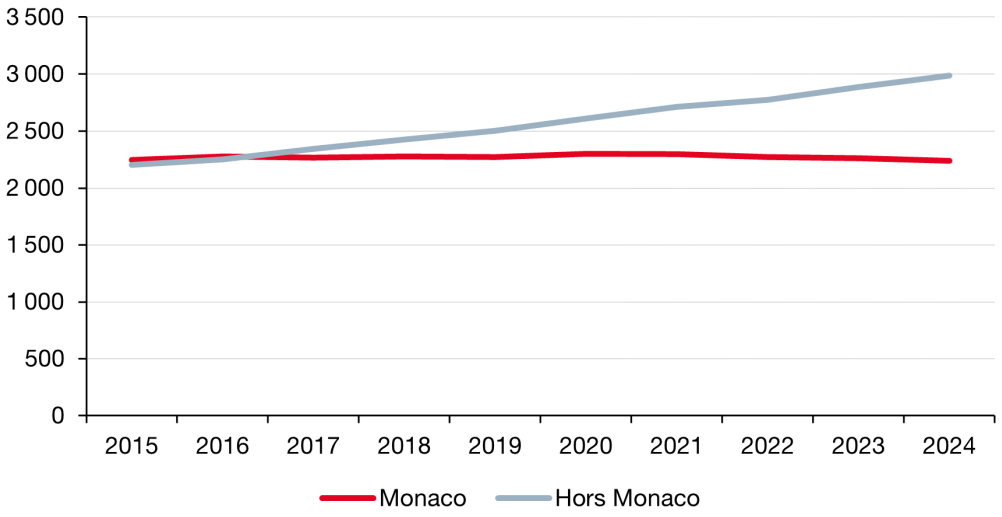

Sources : Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, IMSEE

En 2015, les salariés de la Fonction publique résidant à Monaco constituaient la majorité avec 50,5 % de l'effectif, soit 2 247 personnes (Figure 32). Tandis que ce nombre a légèrement diminué sur dix ans (-0,3 %), le nombre de pendulaires a lui connu une forte augmentation (+35,4 %), passant d'environ 2 200 à près de 3 000 salariés entre 2015 et 2024. Par conséquent, en 2024, les personnels de la Fonction publique vivant à Monaco ne représentent plus que 42,9 % de la population.

Figure 35. Variation depuis 2015 de l'effectif de la Fonction publique selon la zone de résidence

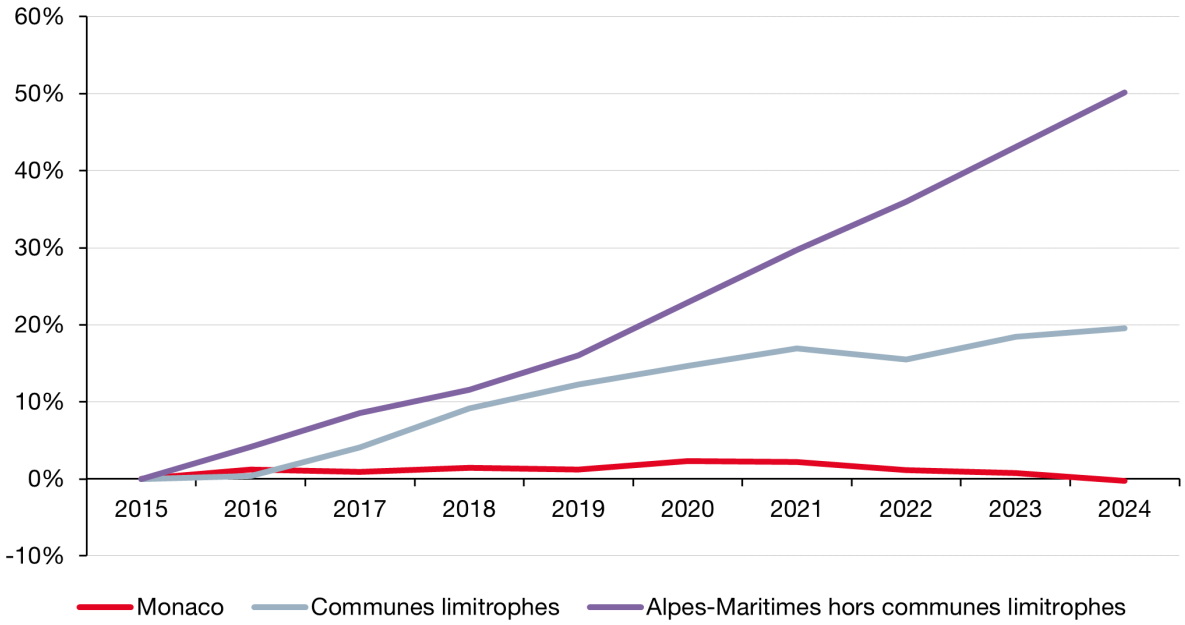

Sources : Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, IMSEE

Parmi les salariés de la Fonction publique résidant en dehors de la Principauté, le nombre d'agents vivant dans les Alpes-Maritimes hors communes limitrophes a connu une progression de plus de 50 % sur la décennie, passant de 1 173 personnes en 2015 à 1 761 fin 2024, soit une augmentation de 588 personnes (Figure 33). Le nombre d'agents résidant dans les communes limitrophes a également augmenté, bien que dans une proportion plus modeste : +19,5 %, soit 195 salariés supplémentaires. Par ailleurs, parmi ces 195 travailleurs publics additionnels, la ville de Roquebrune-Cap-Martin en accueille 133, et celle de Cap-d'Ail 37.

5. Travailleurs indépendants

5.1. Plus de 6 000 travailleurs indépendants à la fin de l'année 2024

Au 31 décembre 2024, le nombre travailleurs indépendants actifs est en hausse, de même que celui de leurs activités.

Tableau 18. Nombre de travailleurs indépendants et d'activités en 2024

	Nombre	Variation 2023/24
Travailleurs indépendants	6 092	2,4%
Activités	6 420	0,8%
Ratio activités/travailleurs indépendants	**1,05**	**-1,6%**

Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

À la fin de l'année 2024, Monaco recense 6 092 travailleurs indépendants actifs, répartis sur 6 420 activités distinctes, ce qui représente une hausse de 2,4 % et 0,8 % respectivement par rapport au 31 décembre 2023 (Tableau 18). En moyenne, chaque indépendant exerce 1,05 activité, contre 1,07 l'an passé et 1,12 il y a dix ans.

Tableau 19. Répartition des types d'activité des travailleurs indépendants en 2024

	Nombre d'activités	Poids	Variation 2023-24
Autres activités spécialisées (publicité, design, photographie, traduction etc.)	978	15,2%	6,8%
Commerce de gros	931	14,5%	-2,8%
Conseil de gestion	587	9,1%	-0,3%
Activités immobilières (y.c. loueurs en meublé professionnels)	381	5,9%	-10,4%
Commerce de détail en magasin	349	5,4%	-4,1%
Services administratifs et de soutien	347	5,4%	0,6%
Information et communication	346	5,4%	4,8%
Arts spectacles et activités récréatives	335	5,2%	5,0%
Construction	275	4,3%	-2,5%
Médecins et dentistes	252	3,9%	3,7%
Hébergement et restauration	194	3,0%	-3,5%
Architecture ingénierie contrôle	163	2,5%	8,7%
Autres services personnels	147	2,3%	7,3%
Enseignement + administration publique	132	2,1%	-4,3%
Activités juridiques et comptables	114	1,8%	3,6%
Professions paramédicales	114	1,8%	11,8%
Taxis	114	1,8%	4,6%
Autres activités de transports et entreposage	101	1,6%	6,3%
Coiffure et soins de beauté	99	1,5%	0,0%
Commerce de détail hors magasin	92	1,4%	-1,1%
Autres	369	5,7%	1,7%
Total	**6 420**	**100%**	**0,8%**

Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

En 2024, pour la première fois, les Autres activités spécialisées (publicité, design, photographie, traduction, etc.) dépassent en nombre celles du Commerce de gros. Avec près d'un millier d'activités enregistrées en fin d'année, elles représentent 15,2 % de l'ensemble des professions indépendantes, contre 14,5 % pour le Commerce de gros (931 activités) (Tableau 19). Le Conseil de gestion occupe la troisième place avec 587 activités, soit 9,1 % du total. Entre 2023 et 2024, les professions paramédicales et celles de l'Architecture, ingénierie et contrôle ont affiché les plus fortes croissances en volume, avec respectivement +11,8 % et +8,7 %. À l'inverse, les Activités immobilières enregistrent le plus fort repli (-10,4 %).

5.2. Près de 1 900 activités indépendantes supplémentaires en dix ans

Figure 36. Évolution décennale du nombre de travailleurs indépendants et de leurs activités

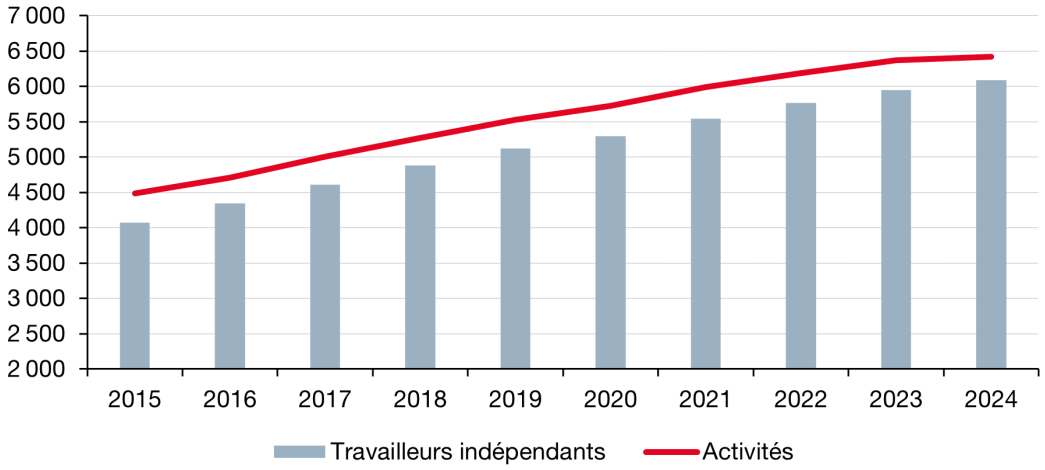

Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

Bien que leur croissance ait ralenti ces dernières années, le nombre de travailleurs indépendants et celui de leurs activités ont connu une hausse constante depuis 2015 (Figure 37). En 2024, 1 937 activités et 2 016 travailleurs supplémentaires sont recensés qu'il y a dix ans.

Figure 37. Variation depuis 2015 des cinq premières activités des travailleurs indépendants

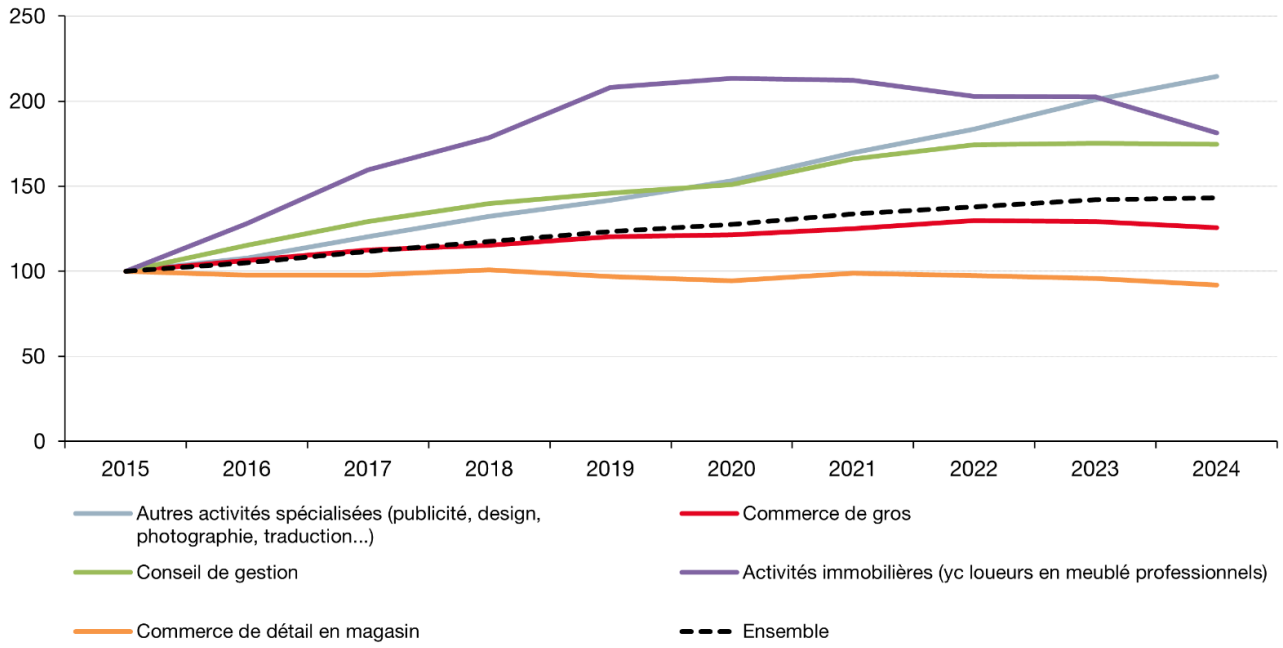

Lecture : Le nombre d'Autres activités spécialisées (publicité, design, photographie, traduction etc.) a progressé de 114,5 % entre 2015 et 2024 (indice 214,5 en 2024). Sur la même période, le nombre d'activités indépendantes dans l'ensemble de la Principauté a augmenté de 43,2 % (indice 143,2 en 2024).
Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

Le nombre total d'activités exercées par les indépendants a augmenté de 43,2 % entre 2015 et 2024 (Figure 38). Parmi elles, ce sont les Autres activités spécialisées (publicité, design, photographie, traduction, etc.) qui ont connu la plus forte progression sur la période, avec une hausse de 114,5 % (+522 activités), devenant ainsi la plus répandue en Principauté. Bien qu'en baisse cette année, les Activités immobilières enregistrent tout de même une croissance de 81,4 % sur dix ans (+171). Par ailleurs, avec 251 activités supplémentaires, le Conseil en gestion affiche la deuxième plus forte progression en valeur (+74,7 %). Enfin, le Commerce de détail en magasin est le seul secteur à avoir reculé sur la période, avec une diminution de 8,2 % (-31 activités).

5.3. Des indépendants majoritairement masculins et quinquagénaires

Tableau 20. Part de femmes parmi les travailleurs indépendants selon le secteur d'activité en 2024

	Nombre de femmes	Part de femmes
Coiffure et soins de beauté	64	77,4%
Professions paramédicales	59	53,8%
Autres services personnels	67	52,0%
Enseignement + administration publique	63	50,5%
Commerce de détail en magasin	114	40,8%
Activités juridiques et comptables	47	40,6%
Services administratifs et de soutien	113	37,3%
Médecins et dentistes	81	34,3%
Autres activités spécialisées (publicité, design,photographie, traduction etc.)	301	31,4%
Commerce de détail hors magasin	29	30,5%
Arts spectacles et activités récréatives	96	30,3%
Conseil de gestion	163	28,1%
Activités immobilières (y.c. loueurs en meublé professionnels)	83	27,6%
Hébergement et restauration	42	25,3%
Commerce de gros	228	24,2%
Architecture ingénierie contrôle	31	17,8%
Information et communication	61	17,8%
Autres activités de transports et entreposage	17	15,9%
Construction	34	12,7%
Taxis	11	9,9%
Autres	83	23,4%
Total	**1 786**	**29,3%**

Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

À la fin de l'année 2024, la population des travailleurs indépendants se compose de 4 306 hommes et 1 786 femmes, soit une répartition de 70,7 % contre 29,3 % (Tableau 20). La proportion d'hommes y est ainsi environ 9 points plus élevée que parmi les salariés du secteur privé. Bien que les femmes restent largement minoritaires, leur part a légèrement progressé au cours de la décennie, passant de 27,9 % en 2015 à 29,3 % en 2024.

Seul le secteur de la Coiffure et des soins de beauté se distingue par une forte présence féminine, avec plus de trois quarts de femmes. À l'opposé, les domaines des Taxis, de la Construction, des Autres activités de transports et entreposage, d'Information et communication et d'Architecture, ingénierie et contrôle restent largement masculins, comptant entre huit et neuf hommes sur dix travailleurs indépendants.

Tableau 21 Évolution de la répartition par tranches d'âge des travailleurs indépendants

	Part 2015	Part 2024
18-24 ans	1,0%	1,6%
25-34 ans	10,0%	10,9%
35-44 ans	21,7%	20,2%
45-54 ans	32,2%	26,8%
55-64 ans	22,4%	26,2%
65 ans et plus	12,7%	14,4%
Ensemble	**100%**	**100%**

Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

L'âge moyen des travailleurs indépendants s'élève à 50,8 ans en 2024, contre 50,1 ans en 2015. La tranche des 45-54 ans demeure la plus représentée dans cette population, représentant 26,8 % des indépendants, suivie des 55-64 ans avec 26,2 % (Tableau_21).

5.4. 840 travailleurs indépendants Monégasques en 2024

Figure 38. Répartition des nationalités les plus représentées parmi les travailleurs indépendants en 2015 et 2024

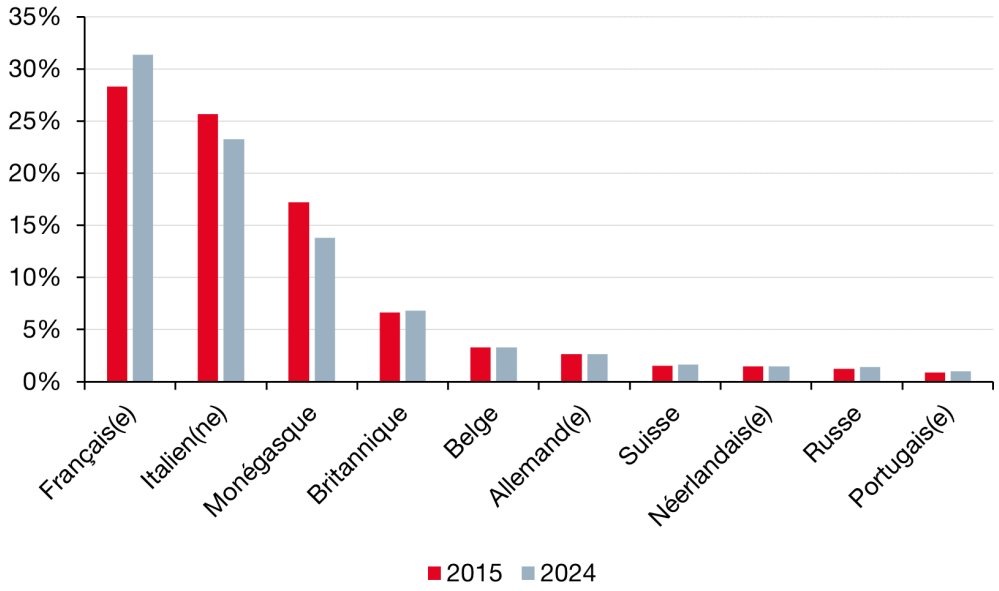

Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

En 2024, la nationalité française reste la plus représentée parmi les travailleurs indépendants, avec 1 910 personnes, soit 31,4 % du total (Figure 39). Les Italiens suivent avec 1 415 travailleurs, représentant 23,2 % de la population indépendante. Le nombre de Monégasques a progressé au cours de la dernière décennie. Il s'élève à 840 en 2024, contre 795 en 2023 et 702 il y a dix ans. Néanmoins, leur part dans la population des travailleurs indépendants a nettement diminué sur la période, passant de 17,2 % à 13,8 %.

Le nombre d'activités exercées par des Monégasques atteint 1 166 en 2024 (1 138 en 2023), soit un ratio moyen de 1,39 activité par travailleur nationaux, supérieur à la moyenne globale de 1,05.

Les Activités immobilières restent les plus représentées parmi les indépendants monégasques, constituant 9,7 % de leurs activités (contre 10,2 % en 2023), suivies des Autres activités spécialisées (publicité, design, photographie, traduction, etc.) à 9,2 % (8,3 % en 2023) et du Commerce de détail en magasin à 8,1 % (8,6 % l'an passé).

Repères méthodologiques

Sources

L'ensemble des statistiques présentées dans cet Observatoire sont issues de sources administratives mises à disposition de l'IMSEE.

Les informations relatives à l'emploi proviennent principalement de deux sources différentes : la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique (DRHFFP) pour le secteur public et les Caisses Sociales de Monaco (CSM) pour le secteur privé.

La DRHFFP gère le recrutement, la formation, le suivi et le déroulement de carrière des effectifs de la Fonction publique monégasque (fonctionnaires et agents non titulaires de l'État). L'historique des informations disponibles sur les salariés de la Fonction publique remonte à 2013, à la suite de la refonte du système informatique de gestion des effectifs.

Les CSM étant en charge de gérer les régimes sociaux obligatoires des salariés et des travailleurs indépendants de la Principauté, elles sont la source privilégiée de toutes les données relatives aux salariés et employeurs du secteur privé, ainsi que celles des travailleurs indépendants.

Les informations relatives aux salariés et employeurs du secteur privé sont transmises à l'IMSEE depuis 2012, hormis en ce qui concerne le lieu de résidence disponible uniquement depuis 2017. Les données sur les travailleurs indépendants sont disponibles depuis 2013.

En 2022, les données de Caisses sociales de Monaco relatives à l'emploi salarié du secteur privé ont été révisées. Ainsi, les variations et résultats antérieurs à 2022 peuvent différer de ceux des précédentes publications de l'IMSEE.

Les statistiques concernant le télétravail sont fournies par la Direction du Travail, chargée de l'élaboration et de l'application de la législation et réglementation du travail à Monaco.

Définitions

- Emploi salarié du secteur privé : un emploi correspond au couple salarié/employeur. Un emploi actif est un emploi pour lequel il aura été déclaré au moins une heure de travail ou un salaire non nul dans la période analysée.
- Salariés du secteur privé : un salarié est représenté sous la forme d'un poids correspondant au prorata des heures effectuées chez ses différents employeurs.
- Salariés de la Fonction publique : seuls les personnels en activité sont pris en compte, c'est-à-dire les agents en position « actif » (les positions « service détaché » et « disponibilité ou congé sans solde » sont exclues). Les suppléants remplaçant un agent en congé maladie ou maternité ne sont pas pris en compte, contrairement aux suppléants remplaçants sur poste vacant ou congé sans solde.
- Travailleur indépendant : sont considérées comme travailleurs indépendants toutes les personnes physiques autorisées à exercer à Monaco une activité professionnelle non salariée (artisanale, industrielle, commerciale, libérale), à l'exception des administrateurs non salariés de Sociétés Anonymes Monégasques. Un travailleur indépendant peut avoir plusieurs activités. De même, une activité peut être tenue par plusieurs travailleurs indépendants.
- Grand secteur d'activité (GSA) : les statistiques sectorielles de l'économie monégasque sont étudiées suivant le découpage en Grands Secteurs d'Activité (GSA) défini par l'IMSEE suite à l'adoption de la Nomenclature d'Activités Française (NAF rév. 2, 2008) au 1er janvier 2012. Dans le but d'être au plus proche de la réalité du tissu économique monégasque, douze grands secteurs d'activité, qui forment une agrégation des 88 divisions (niveau 2) de la NAF rév. 2, 2008 ont été retenus.

Notes additionnelles

Le nombre d'actifs en Principauté étant presque deux fois supérieur à celui des résidents, certains indicateurs traditionnels du marché du travail ne peuvent pas être calculés directement en Principauté. C'est notamment le cas du taux d'emploi, qui mesure la proportion de personnes en âge de travailler (généralement entre 15 et 64 ans) ayant un emploi, ainsi que du taux de chômage, qui correspond à la proportion de personnes actives (en âge de travailler et recherchant un emploi) sans emploi.

Observatoire de l'Emploi 2024

Avril 2025

Pour consulter les publications de l'IMSEE : imsee.mc/Publications

Pour suivre les actualités de l'IMSEE : imsee.mc/Actualites

Pour vous abonner à la newsletter de l'IMSEE : imsee.mc/Newsletters

Pour consulter notre page LinkedIn : linkedin.com/company/imsee

INSTITUT MONÉGASQUE DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

9 rue du Gabian

98000 MONACO

imsee.mc

ISSN-L 2311-6307